20e ANNÉE — T. 39

N° 883 — 5 NOVEMBRE 1938

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
PRIX DU NUMÉRO : 2 FR. 50
ABONNEMENTS : France : un an : 45 fr.
Étranger ; un an : 50 ou 53 fr. selon les pays.
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris*, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Statistique du 30 juin 1937

Le progrès par rapport à l'exercice précédent n'est pas toujours exactement dans la proportion que nos chiffres donneraient à croire.

Ainsi : *a*) L'augmentation de 16 314 catéchistes provient partiellement du fait que, cette année, nous avons partout additionné sous une seule rubrique, catéchistes et instituteurs.

b) Le progrès de 577 279 baptisés ne correspond pas non plus à la réalité. Le total de 1936 devrait être majoré de 100 000 environ : certaines missions n'avaient fourni que des chiffres datant de 1935 ou même de 1934 ; une autre, le Maroc français, avait signalé un bond en avant de 70 000 paraissant inadmissible, mais que des renseignements plus récents ont confirmé.

Le gain de juin 1936 à juin 1937, ne doit donc pas, en réalité, dépasser 480 000 baptisés. Encore faut-il l'attribuer, pour une part importante (30 000 à 40 000), à l'immigration en Afrique du Nord et en Ethiopie, le *reste provenant* des baptêmes d'adultes (277 140) et de l'excédent des naissances sur les décès.

Ce progrès de 480 000 (c'est à ce chiffre que nous ramenons les 577 279 de la page suivante) *n'est pas supérieur* à celui de l'année précédente.

Le nombre des missionnaires, malheureusement, n'augmente pas dans la même proportion que celui de leurs chrétiens.

J.-B. Collart (1).

SOCIÉTÉS*		PERSONNEL EUROPÉEN			PERSONNEL INDIGÈNE			Catéchistes et instituteurs.	Baptisés en vie.	Catéchumènes.
		Prêtres.	Frères.	Sœurs.	Prêtres.	Frères.	Sœurs.			
Plus de 500 prêtres missionnaires :										
1. Pères Blancs	(21)	834	217	641	150	114	447	10 073	1 364 640	416 076
2. Pères St-Esprit	(25)	704	236	656	49	81	731	16 856	1 643 083	591 006
Plus de 400 prêtres missionnaires :										
3. Pères Franciscains	(10)	439	456	1 938	1	9	27	4 093	409 066	98 114
4. Pères « Lyon »	(13)	433	60	715	24	16	40	3 513	422 546	111 960
Plus de 200 prêtres missionnaires :										
5. Oblats Marie-Immaculée	(6)	283	213	1 533	6	8	98	2 503	261 142	45 909
6. Jésuites	(6)	253	201	638	20	58	140	7 617	571 272	111 861
7. Scheutistes	(4)	227	154	339	3	20	13	11 476	504 827	152 287
8. Mill-Hill	(4)	206	29	160	5		53	5 384	276 629	75 095
Plus de 100 prêtres missionnaires :										
9. Capucins	(8)	192	93	350	151		99	1 000	221 191	20 599
10. Bénédictins	(5)	147	162	314	2		8	3 090	140 145	49 907
11. Consolata	(4)	116	35	199	3		74	654	40 730	5 496
12. Mariannhill	(3)	112	184	672	1	10	113	308	92 019	9 618
13. Vérone	(5)	108	73	163				1 478	93 324	20 737
14. Clergé séculier	(2)	105	67	930				167	34 238	1 057
Moins de 100 prêtres missionnaires :										
15. Prêtres du Sacré-Cœur	(3)	99	47	247				2 546	98 001	66 874
16. Montfortains	(3)	67	11	45	2	8	10	1 402	116 424	42 232
17. Rédemptoristes	(1)	44	37	70		16	4	932	74 215	12 424
18. Prémontrés	(2)	43	32	64				795	30 288	13 775
19. Dominicains	(1)	42	9	40				1 494	32 207	45 778
20. Lazaristes	(3)	40	7	76	20	1	23	370	58 468	10 011
21. Pallottins	(2)	36	31	189				107	6 624	1 063
22. Fils Cœur-Immaculé	(1)	34	22	43	1			171	78 526	6 252
23. Mission Sacré-Cœur Issoudun	(1)	32	20	73				528	58 372	10 671
24. Oblats St-Fr. Sales	(2)	30	14	90			8	97	17 758	1 223
25. Passionnistes	(2)	28	11	24				949	32 926	4 907
26. Mission. Salette	(2)	24	13	17	3	9	24	710	95 919	6 959
27. Salésiens	(1)	23	26	22				125	8 180	16 337
28. Croisiers	(1)	22	17	25		4		538	14 819	9 500
29. Fils Sacré-Cœur Allds	(1)	21	22	63				54	3 651	632
30. Mission. de St-Patrick	(1)	19	1	6				676	39 364	30 071
31. Assomptionistes	(1)	18	3	9				799	18 236	59 150
32. Servites	(1)	17	18	44			18	105	7 101	1 054
33. Trinitaires	(1)	8	3	4				176	17 194	7 081
TOTAUX :	(146)	4 806	2 554	10 400	441	354	1 930	80 786	6 883 125	2 055 716
Totaux de 1936 :	(142)	4 504	2 518	10 033	406	348	1 743	64 652	6 305 846	2 023 882
Différence :	(4)	302	36	367	35	6	187	16 134	577 279	31 834

* Le chiffre qui suit chaque nom indique le nombre de territoires ecclésiastiques qui leur est confié en Afrique.

(1) Cet article est extrait de *Grands Lacs*, revue générale des Missions d'Afrique (15. 10. 38).

Le 37e Congrès de la Bonne Presse

Le 37e Congrès de la Bonne Presse et de la Croix *s'est tenu à Paris du 8 au 13 octobre ; il a connu comme d'habitude un plein succès.*

Le Saint-Père avait envoyé sa Bénédiction, avec ses félicitations et ses encouragements, pour une œuvre dont tous les efforts tendent, sous l'étendard de la Croix, à établir « la paix du Christ, dans le règne du Christ ».

De nombreux cardinaux, archevêques et évêques avaient tenu à marquer par leur présence et par leurs paroles l'intérêt qu'ils portent à la Maison de la Bonne Presse et à ses nombreuses publications.

« La Croix *et la Bonne Presse, affirma le cardinal Verdier, sont l'une des meilleures formes de l'apostolat et elles ont bien mérité de l'Église et de la France... Les services du passé nous sont garants de l'avenir... Je forme le vœu que Dieu bénisse, vivifie et défende cette œuvre merveilleuse, afin qu'elle puisse continuer sa tâche. »*

S. Em. le cardinal Gerlier loua « le puissant appui que la Croix *et la Bonne Presse donnent à tous les efforts de l'apostolat chrétien ».*

Et Mgr Courbe déclara : « Je suis venu à ce Congrès pour proclamer en ma qualité de secrétaire général de l'Action catholique, les éminents services rendus par la Croix *et la Bonne Presse à l'Action catholique. »*

Parmi les personnalités ecclésiastiques qui assistèrent au Congrès, citons entre autres :

LL. EEm. les cardinaux Verdier, Baudrillart, Suhard, Gerlier ; S. Exc. Mgr Valerio Valeri, nonce apostolique ; LL. EExc. NN. SS. les archevêques Chollet, Petit de Julleville, Dreyer ; LL. EExc. NN. SS. les évêques Tissier, Roland-Gosselin, Rémond, Chaptal, Mennechet, Gaudron, Dutoit, Martin, Beaussart, Patau, Neveu, Evrard, Bornet ; Mgr Courbe, secrétaire général de l'A. C. F., et de nombreux prélats.

Le thème général du Congrès fut : « Le rôle actuel de la presse dans la conquête des âmes ». La Maison de la Bonne Presse publiant d'ordinaire un compte rendu complet de ces assises bisannuelles, nous nous contenterons de donner ci-après la lettre de S. Em. le cardinal Pacelli, le rapport général sur la Bonne Presse et le rapport spécial à la Documentation Catholique.

Bénédictions du Saint-Père

LETTRE DE S. ÉM. LE CARDINAL PACELLI

Segreteria di Stato
di Sua Santita

Dal Vaticano, le 11 octobre 1938.

Mon Révérend Père,

Sa Sainteté a vivement apprécié le filial hommage, que vous Lui avez offert, à l'occasion du prochain Congrès de *la Bonne Presse.* Elle ne pouvait manquer d'évoquer, avec vous, le touchant souvenir des dernières assises journalistiques que vous avez tenues, à Rome même, il y a deux ans : les paroles d'encouragement, qu'Elle daigna vous adresser alors, Elle vous les renouvelle aujourd'hui, avec d'autant plus d'insistance que la gravité de l'heure exige des efforts redoublés, dans le champ si important de l'apostolat de la presse catholique.

Les mérites de « la Bonne Presse » de Paris sont à cet égard bien connus. Malgré les difficultés économiques, qui sévissent partout, elle a presque intégralement maintenu sa pléiade de journaux et de publications, au service de la pensée chrétienne et des enseignements pontificaux. Votre XXXVIIe Congrès vous permettra, sans nul doute, en faisant le bilan de vos efforts, de prendre un nouvel élan pour les saintes batailles que vous menez, sous l'étendard de la Croix, pour établir « la paix du Christ, dans le règne du Christ ».

Mais, comme on travaillerait en vain si Dieu ne fécondait nos labeurs de sa grâce miséricordieuse et toute-puissante, vous avez voulu fort justement situer votre Congrès sur le plan surnaturel et le préparer par une croisade de prières. Nulle prière, avez-vous pensé, n'a plus de valeur et de dignité que le Saint Sacrifice de nos autels, où notre divin Sauveur renouvelle la suprême oblation du Calvaire. C'est pourquoi vous avez ouvert, dans les colonnes de votre quotidien, avec la précieuse collaboration de *l'Œuvre de secours aux prêtres*, une vaste souscription de Messes, aux intentions mêmes du Pape, qui ne sont autres que les *cogitationes pacis* de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont Il tient l'auguste place parmi nous. Comment Sa Sainteté ne serait-Elle pas émue de cette pieuse et charitable pensée, et com-

ment, en retour, ne vous exprimerait-Elle pas Sa paternelle satisfaction, en envoyant à la grande famille de « La Croix » et de « la Bonne Presse » la Bénédiction Apostolique, gage d'une abondante rosée de faveurs célestes, qui fera fructifier les semences du prochain Congrès.

Heureux de m'acquitter auprès de vous d'un si noble et réconfortant message, je vous prie, Mon Révérend Père, d'agréer, avec mes compliments personnels, l'expression de mon religieux dévouement.

E. Card. PACELLI.

Révérend Père Léon Merklen
Rédacteur en Chef de « La Croix », Paris.

TÉLÉGRAMME

Cardinal archevêque Paris (voie T. S. F.).

Citta del Vaticano, 12 octobre, 14 heures.

Très sensible hommages adressés occasion 37e Congrès général Bonne Presse et *Croix*, Saint-Père remercie et, félicitant zèle avec lequel administrateurs, rédacteurs et tous congressistes se dévouent conquête des âmes par apostolat, presse et Action catholique, envoie de cœur Votre Eminence, ses éminents collègues, nonce, pasteurs et tous présents, gage faveurs divines personnes et travaux, Bénédiction apostolique implorée. MONTINI (1).

RAPPORT DU R. P. MERKLEN

rédacteur en chef de la Croix

. . . .

Le dernier Congrès général de la Bonne Presse tenu en France a eu lieu à Paris il y a cinq ans, au lendemain des fêtes du centenaire de la naissance du P. Bailly et du cinquantenaire de la fondation de *la Croix*.

Mais entre deux, nous avons eu la grâce de notre Congrès de Rome.

Qui pourra en raconter la magnificence, en énumérer les fruits ?

Le 36e Congrès général tenu dans la ville du Pape et sous ses yeux a eu un succès inespéré. Son souvenir reste vivace au fond de nos cœurs et la bénédiction si affectueuse, si large, si pleine de toutes façons de promesses du Saint-Père a été étonnamment féconde.

Qu'allions-nous chercher au Vatican ?

De la lumière, de la force, des inspirations, des ardeurs apostoliques.

Elles nous ont été départies sans mesure.

La mission d'une presse catholique.

D'abord, il est apparu très clairement que notre œuvre de presse devait avoir un but nettement positif.

Il ne s'agit pas seulement pour nous de combattre les journaux et les périodiques mauvais ou hostiles, d'éviter dans nos publications ce qui, même de loin, ternirait la morale ou la foi, diminuerait l'amour de l'Eglise ou l'estime pour ses chefs.

La presse catholique — la presse d'Action catholique, comme on s'est plu à la dénommer à Rome — a un rôle direct, immédiat, d'affirmation, d'enseignement, de formation : c'est même là sa principale mission.

Ses propagateurs ne doivent donc pas avoir uniquement pour idéal de remplacer auprès des catholiques pratiquants, voire auprès des braves gens, la presse adverse avec ses tares et ses dangers par une presse sans défaut.

La presse catholique, comme l'Action catholique, doit travailler à la conquête : faire connaître aux amis, aux indifférents, aux adversaires — et quelquefois sur ce point les amis sont aussi ignorants que les ennemis — le vrai visage du catholicisme.

Elle doit au jour le jour exposer non seulement sa doctrine, mais sa vie, ici ses triomphes, là ses défaites passagères, partout ses efforts et ses combats.

Elle doit enfin habituer ses lecteurs à apprécier sainement, chrétiennement, surnaturellement tous les événements, même les plus profanes, de la vie courante.

L'œil fixé sur le Vatican.

Programme immense, me direz-vous, magnifique, mais aussi combien délicat, lourd de responsabilités !

Nous avons pour nous guider les directions de notre épiscopat, les déclarations du Souverain Pontife.

Parfois l'un ou l'autre s'étonne de l'accord de notre pensée avec celle de nos cardinaux et de nos archevêques, chargés des intérêts religieux spéciaux à notre pays, avec celle du Saint-Père, qui porte sur ses épaules le fardeau de toutes les Eglises. Dans sa candeur il imagine des consultations régulières, des recommandations incessantes, toute une complication de communiqués et de directives.

Il est pourtant facile de rester dans la ligne si nette tracée par la hiérarchie, de prévoir à l'avance les applications pratiques d'un programme conçu en dehors de toute préoccupation spécifiquement politique et en vue uniquement du salut des âmes.

---

(1) Les organisateurs du Congrès avaient adressé au Saint-Père le télégramme suivant :

« *Sa Sainteté Pie XI,*
» *Cité du Vatican.*

» Administrateurs, rédacteurs et 1 500 congressistes, réunis à Paris sous présidence cardinaux Verdier, Baudrillart, Suhard, Gerlier, S. Exc. nonce apostolique, nombreux archevêques et évêques pour 37e Congrès général Bonne Presse et *Croix* consacré au rôle actuel de presse dans conquête des âmes, déposent aux pieds Votre Sainteté, dont ils n'ont pas oublié accueil reçu jadis à Rome, hommage de leur filial amour immense gratitude pour efficace intervention en faveur de paix, promesse obéissance absolue à toutes ses directions affirmant leur volonté de travailler dans leur domaine à servir généreusement l'Action catholique, implorent pour leurs travaux et leur apostolat Bénédiction apostolique.

» Commandeur DE BUCHÈRE DE L'EPINOIS. »

« Aime et fais ce que tu veux », s'écriait saint Augustin : l'amour de Dieu rend, en effet, désintéressé, ennemi du péché, intelligemment dévoué.

Qui aime vraiment l'Eglise et ses chefs peut de même aller de l'avant en confiance, parce qu'il n'a point de théories personnelles à sacrifier, d'intérêts humains, fussent-ils excellents, à accorder avec la cause chrétienne qu'il défend, pas d'inquiétude d'avenir pour une œuvre qu'il sait entre les mains de la Providence.

A la dernière audience privée qu'il daignait m'accorder, Pie XI, avec sa bonté émouvante, me saluait de ce mot : « Vous êtes *la Croix*. Et Nous sommes la Croix. Il nous faut tous porter notre croix. »

Oui, et avec bonheur, puisque c'est la croix seule qui sauve. Mais qu'est notre petite croix à côté de celle qu'a à porter le Souverain Pontife ? Et, toujours paternel, il ajoutait : « Voulez-vous que Nous vous passions quelques-unes de nos croix ? »

Notre force est d'être attaché à la croix et à celui qui, sur terre, Vicaire du Christ, est plus que tout autre l'homme de la croix.

***

C'est d'ailleurs une tradition de famille qui nous est chère.

« Une seule chose est belle dans le journalisme, écrivait le P. Picard : c'est l'affirmation du Christ, pierre fondamentale de l'Eglise, qui sauve le monde. » Et on donna au journal le titre *la Croix*.

Et dans le premier numéro du journal :

« *La Croix* sera un journal catholique, uniquement catholique, apostolique et romain. » Le P. Vincent de Paul Bailly lui faisait écho : « L'œil fixé sur le Vatican, nous voulons, à *la Croix*, être et demeurer simplement catholique, apostolique et romain. »

Fidélité au Pape et respect des opinions individuelles.

Le programme du P. Picard, du P. Bailly est resté le nôtre : fidélité au Pape — car cette fidélité nous assurera de servir comme il convient la religion, la famille, la profession, la patrie, tout ce qu'il y a de vrai et de bien dans tous les ordres : le propre du catholicisme, institution surnaturelle, n'est-il pas de réaliser en même temps la synthèse harmonieuse de toutes les tendances légitimes de la nature humaine ? — et pour le reste, respect des opinions individuelles, j'entends des opinions, non des erreurs, mais de notre part à leur égard désintéressement absolu.

Nous n'identifierons jamais la cause de l'Eglise, la cause de la vérité, la cause des âmes avec une opinion philosophique, sociale, politique légitime, fût-elle excellente ? Nous ne la combattrons d'ailleurs pas davantage. *In certis unitas, in dubiis libertas.*

« Premièrement la vérité et premièrement aussi la charité. »

Il est vrai que saint Augustin ajoutait : *in omnibus caritas.*

Et voici un nouveau problème soulevé. L'apôtre de la chaire ou du confessionnal doit être l'homme de la charité ; mais l'apôtre de la plume et du journal ne doit-il pas militer plutôt sous le signe de la vérité ?

Ce problème nous rappelle une intéressante conversation du Saint-Père en mai 1937, à la veille de la clôture de l'Exposition vaticane de la presse catholique.

Le Pape se posait devant nous la question : le prêtre, l'apôtre, le journaliste doit-il inscrire dans ses armes et marquer au programme de son apostolat d'abord la vérité ou d'abord la charité ?

Après avoir observé que Jésus-Christ était vérité et charité et que l'Eglise, à son image, défendait la vérité et pratiquait la charité, Pie XI, protestant contre certaines controverses vaines qui s'étaient élevées entre quelques esprits unilatéraux, concluait : « Premièrement la vérité et premièrement aussi la charité. D'ailleurs, la vraie charité consiste à faire connaître la vérité. Et la vérité ne pénètre et ne transforme les cœurs qu'imprégnée de charité. »

Il est aussi ridicule et condamnable de laisser les âmes croupir dans l'ignorance ou l'inconduite sous prétexte de charité que de décorer du nom de vérité des appréciations discutables, toutes de circonstances, qu'on reniera quelques semaines ou quelques mois après.

Le journaliste d'Action catholique.

« Il y a une presse qui nourrit et une presse qui intoxique », aime à répéter le Saint-Père. Le journaliste catholique, afin de mériter le titre d'apôtre de la foi, doit donc combattre pour le bien, le vrai, la vertu, le ciel, Dieu ; il doit être inébranlable dans son attachement à la vérité et à la justice. Mais en même temps, il doit être rempli de charité.

« C'est par l'exposé irénique de l'Evangile et non par la polémique qu'on convertit les cœurs et qu'on conquiert les âmes », enseignait à ses fils le P. d'Alzon. Le journaliste d'Action catholique, pas plus que les apôtres — pour reprendre un récent discours du Pape, — « ne veut faire de la polémique ; il se doit de dire uniquement, comme les Apôtres, la vérité » ; car il « méprise les armes rouillées et empoisonnées du monde — c'est le cardinal Pacelli qui parle — et est d'autant plus soucieux de se munir de l'armure de Dieu, c'est-à-dire de la charité, qui fait briller le soleil sur les bons et sur les mauvais, que plus grandes sont les ruines qu'il voit amassées autour de lui par l'esprit de haine et l'esprit d'inimitié entre frères ».

« Oh ! oui, concluait à notre Congrès de Rome l'éminent secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, j'aime l'écrivain catholique qui adoucit ce que sa plume pourrait avoir de blessant avec le miel de la charité et de l'amour, qui, même dans la chaleur de la lutte et de la défense, sous le feu des incompréhensions et des calomnies, lorsqu'on tourne en dérision et qu'on injurie les choses les plus saintes, lorsqu'on le persécute et qu'on lui fait tort, n'oublie pas de distinguer entre l'erreur et ceux qui se trompent ! »

Encouragements.

Ajouterai-je que ce programme de *la Croix* et de nos diverses publications est de plus en plus apprécié et compris ?

Si, à Rome, le 15 mai dernier, je recevais les encouragements les plus précieux et, le lendemain, l'approbation la plus complète pour l'orientation sous tous ses aspects de notre quotidien catholique, je dois dire que de semblables approbations et d'identiques encouragements nous parviennent de France : épiscopat, clergé, laïques et — ce qui parfois est plus caractéristique — de prêtres et de militants de l'étranger.

Je vois un professeur d'Université américaine, j'entends le vicaire général d'un diocèse de l'Europe centrale, je lis la correspondance d'un missionnaire mêlé à tous les conflits de langues et de

races pénétrer avec une perspicacité qui parfois me déconcerte tels aspects de notre politique religieuse française et, en face de difficultés parallèles, souhaiter pour l'avenir de leur pays ce que le Pape a publiquement souhaité à la clôture de notre Congrès : un journal et des périodiques avec le programme et l'inspiration des nôtres, « dans chaque pays, petit ou grand, une *Croix* et une Bonne Presse ».

Rien dès lors d'étonnant que nous gagnions des lecteurs et des abonnés dans de nouveaux milieux, qu'on nous invite un peu partout à des Journées ou à des Semaines de presse, que le Congrès présent ait eu, avant même d'être réuni, un aussi sympathique retentissement.

Un mot volontiers revient sur les lèvres d'amis qui réfléchissent : « Lorsqu'on vous lit tous les jours, dominé que l'on est par l'actualité et une impulsivité inévitable, l'on s'étonne parfois et l'on vous donne tort. Mais quand on vous relit deux ou trois ans après, on comprend votre réserve et votre sagesse. Les événements vous ont donné raison. »

Une devise : Tenir...

Cette fidélité intelligente de nos lecteurs explique, avec le zèle de nos propagateurs, comment nos publications arrivent à tenir, souvent à progresser, alors qu'autour de nous on voit disparaître tant de journaux et de périodiques.

La crise économique générale que nous traversons n'a pas épargné, personne ne l'ignore, la presse.

Nos dévoués administrateurs savent les soucis que leur causent quotidiennement l'augmentation du prix du papier, du prix de l'encre, celle du port, sans parler de l'augmentation des impôts, l'élévation des salaires, conséquence naturelle de la hausse du prix de la vie, et les charges nouvelles qu'entraînent des lois sociales, justes dans leur principe, mais appliquées à la hâte, uniformément, sans souplesse et sans paliers, dans un esprit trop souvent de mésentente et d'hostilité.

Ils ont pris comme programme la devise de nos poilus aux moments les plus critiques de la Grande Guerre : *tenir*.

Et je crois bien que tous ici présents, rédacteurs, abonnés, propagateurs, amis, c'est autour de cette devise qu'il nous convient sans exception de nous grouper.

Devant les difficultés de l'heure, pour tenir, on a dû réduire, d'ailleurs très légèrement, le chiffre du personnel ; diminuer la périodicité ou le nombre de pages de certaines publications et même suspendre pour un temps l'apparition de quelques-unes ; élever enfin le prix des abonnements.

On ne s'y est résolu qu'en tout dernier lieu, après que semblable mesure avait été prise — et dans des proportions plus élevées — par les quotidiens ou hebdomadaires des autres maisons d'édition. Nous connaissons notre clientèle, les situations douloureuses que traversent, hélas ! nombre de nos abonnés les plus méritants et les plus dévoués. Que de lettres poignantes nous avons reçues ! « J'ai fait jusqu'ici tous les sacrifices pour conserver mon abonnement à *la Croix*, au *Pèlerin*, à *la Croix du Dimanche*. Combien je vais souffrir d'en être privé ! Hélas ! je suis dans l'impossibilité absolue pour le moment de continuer. »

Grâce au fonds de propagande entretenu par la générosité de nos amis, on essaye de servir malgré tout ces abonnés que les circonstances seules éloignent de nous. Mais devant le nombre toujours grandissant des détresses signalées, on est bien obligé un jour donné de se déclarer impuissant.

Tenir ! C'est pourquoi il est impossible actuellement d'envisager de nouvelles fondations ou des transformations d'ateliers ou de publications qui seraient trop dispendieuses.

Nous avons d'ailleurs, depuis les récentes constructions, je ne dirai pas trop de place — bien des services et des rédactions sont à l'étroit, — mais une installation confortable qu'on ne peut comparer en aucune façon avec celle d'il y a trente et même quinze ans.

Notre imprimerie a été dotée, grâce au regretté M. Berteaux, des rotatives les plus perfectionnées, et son fils, vigilant, ne ménage rien pour que ces aménagements restent, suivant l'expression du jour, « à la page ».

Des améliorations de présentation, une plus grande variété d'articles et de gravures sont à signaler dans tous nos périodiques. *La Croix* quotidienne, en particulier, reçoit des félicitations journalières pour la modernité de sa mise en pages : je le répète d'autant plus volontiers que je n'y suis moi-même pour rien.

Réalisations et suggestions.

Les projets ne font, du reste, pas défaut : nos amis — et je les en remercie ! — nous en envoient de tous côtés.

« Multipliez le nombre des feuillets de *la Croix*, nous écrit-on ; dans les campagnes, on compte les pages du journal et on achète celui qui donne le plus de papier. » « Ajoutez à l'occasion, et le plus souvent possible, des suppléments ; *le Petit Journal* a ainsi fait sa fortune. » Oui, il y a cinquante ans ; mais depuis !...

« Fondez une revue d'art, très artistique, mais pas chère : vous serez surpris de voir votre succès ; ce genre de publication manque en France. » « Pourquoi ne reprenez-vous pas *le Cosmos*, *le Mois littéraire et pittoresque ?* La Bonne Presse, du temps du P. Bailly, avait plus d'audace. » « Le nombre grandissant des revues (?), joint à la crise actuelle, ne permet plus qu'aux personnes très fortunées de de se tenir au courant du mouvement intellectuel. Vous devriez extraire tout ce qu'il y a d'intéressant et d'important dans chaque revue et le rassembler dans un périodique bon marché. » Notre correspondant oublie *la Documentation Catholique*.

D'autres propositions oublient de même ou ignorent ce qui a déjà été fait par notre Maison : des abonnements mensuels à *la Croix* quotidienne, des bibliothèques circulantes de Bonne Presse dans les foires, une lecture plus abondante dans le numéro du journal qui arrive le dimanche. Nous allons même, afin de répondre à des désirs bien légitimes, consacrer de temps en temps une page entière de *la Croix* au problème si important de l'enseignement libre.

. . . .

Nous avons surtout besoin de dévouement et de prières.

Pour tenir, pour progresser, pour réaliser ce que nos évêques, ce que le Saint-Père attendent d'elle, notre Maison a surtout besoin de dévouement et de prières.

Lisieux, Paray-le-Monial, le Carmel de la Réparation française à Rome, la Visitation de Moulins, pour ne

citer que les lettres les plus récentes, nous assurent le concours de leurs oraisons et de leurs sacrifices. C'est notre première force.

Notre force aussi les bénédictions si affectueuses, si paternelles du Saint-Père, dont nous ne lui serons jamais assez reconnaissants.

Notre force, les encouragements de notre cardinal-archevêque et de NN. SS. les évêques de France, et nous pensons spécialement aux Lettres pastorales en faveur de la Bonne Presse de S. Em. le cardinal Suhard, de NN. SS. Duparc, évêque de Quimper, et Dutoit, évêque d'Arras, qui viennent s'ajouter à d'autres documents plus anciens ; aux manifestations d'un caractère particulièrement marquant que nous devons à NN. SS. les évêques de Nevers, de Cahors, d'Amiens.

Notre force, l'union étroite qui nous lie à nos confrères de la presse catholique de l'étranger et au Secrétariat international de Bréda, lequel, en maintes circonstances, a traduit nos articles de *la Croix* en plusieurs langues et les a communiqués à nos collègues de l'ancien et du nouveau monde.

Notre force également, et combien ! la sympathie de nos lecteurs, qui se manifeste collectivement par les subsides pour la construction de Sainte-Odile, les offrandes adressées au sanatorium national du clergé à Thorenc, les souscriptions de messes aux intentions du Saint-Père pour la paix et les Missions.

Notre force enfin, l'intelligent et persévérant dévouement de nos propagateurs. « La question de la presse intéresse tous les paysans », nous écrivait une propagandiste. Mais le Souverain Pontife a dit encore mieux : « Le problème de la presse catholique est un sujet capital pour l'Action catholique contemporaine. »

Aussi, dans nos Journées d'études des 8 et 9 octobre, avons-nous discuté pratiquement des liens étroits qui doivent exister entre les mouvements d'Action catholique et la presse d'Action catholique et préparé des résolutions concrètes pour intéresser les élites au problème de la presse catholique et utiliser en faveur de la conquête des âmes les méthodes rationnelles de diffusion de la presse d'Action catholique.

Suivant le vœu formulé à Rome, le 18 avril 1936, par le président de notre 36e Congrès, S. Em. le cardinal-archevêque de Reims, *la Croix* et les divers périodiques de la Maison de la Bonne Presse apprendront ainsi de plus en plus à leurs abonnés, sur le terrain familial, scolaire, professionnel, social, civique, apostolique, à penser catholiquement, juger catholiquement, agir catholiquement, vivre catholiquement.

L'image du Crucifix, qui domine leurs publications, en fait aux rédacteurs de la Bonne Presse un devoir. Et Notre-Dame de Salut, patronne de leurs efforts, exaucera leurs vœux en faisant régner Jésus dans l'intelligence et le cœur de leurs milliers et centaines de mille de lecteurs.

RAPPORT DU R. P. MOULIN

directeur de la Documentation Catholique

Un point d'histoire déjà ancienne : la création de « la Documentation Catholique ».

En vous parlant de *la Documentation Catholique*, ce n'est point le bilan de la revue, depuis notre dernier Congrès de 1936, que j'entends dresser. Pendant les quelques minutes qui me sont départies, je rappellerai un point d'histoire déjà ancienne ; je vous dirai ce que nous sommes, ce que nous espérons — s'il plaît à Dieu — réaliser au cours des semaines à venir.

La Bonne Presse, en 1914, éditait quatre revues documentaires ayant pour but d'informer les *catholiques* sur ce qui se passait chez *eux*, chez les *indifférents*, chez les *adversaires*, tant en France qu'à l'étranger : j'ai nommé *Les Questions Actuelles* (discours, documents, études sur les grandes questions de l'heure) ; *La Chronique de la Presse* (mouvement des idées d'après la presse) ; *L'Action Catholique* (spécialisée dans la monographie des œuvres) ; enfin *La Revue d'organisation et de défense religieuse*, cantonnée dans la documentation parlementaire et juridique.

Pour des raisons de commodité de maniement et de consultation, pour ménager aussi les ressources des lecteurs, ces quatre revues fusionnèrent en 1919 et devinrent *la Documentation Catholique*. Dans un recueil unique tous les textes authentiques dont a besoin le catholique désireux de participer utilement à la vie de l'Eglise et de l'Etat.

Son but : documenter les catholiques...

Convertir n'est pas le but direct de la *Documentation Catholique :* elle y contribue sans doute par l'honnêteté de ses renseignements et le rayonnement que porte en soi la vérité. Documenter, voilà son objectif ! et documenter les catholiques... Comment ?

La remarque de Péguy se trouve ici tout à fait de circonstance : « Dans un perpétuel débordement de documents vrais ou faux, et, ce qui est beaucoup plus grave, demi-vrais, demi-faux, partie vrais, partie faux ; dans l'inondation des textes insignifiants ; dans le déluge et dans la dilution des insanités, des vanités, des vérités pêle-mêle... arrêter au passage quelques rares documents, et laisser passer les autres, saisir quelques documents seulement, rares et particulièrement précieux, rares et particulièrement pleins de sens et de réalité ; laisser couler tout le flot du reste, voilà la seule documentation pratique ! »

... d'une façon pratique...

Oui, documenter d'une façon pratique, en produisant avec sérénité le texte actuel, le texte exact. Le rédacteur de la *D. C.*, on l'a dit jadis, magistralement, en de pareilles assises, le rédacteur de la *D. C.* doit faire ce qu'on appelle au Palais « œuvre d'arrêtiste, non de jurisconsulte. Il est photographe, non peintre » (1). La difficulté de la tâche, c'est de saisir l'actualité importante, de réunir les documents qui l'éclairent, de trier ces documents, les classer, les présenter.

... sur eux-mêmes...

Documenter les catholiques, ai-je dit, et *sur eux-mêmes*, sur la perfection de leur doctrine, la vitalité de leurs œuvres, la force et l'expansion de leur vie, l'exemple de leurs frères d'au delà de nos frontières : la C. F. T. C., la J. O. C., la Mère au foyer, la

(1) Rapport de Me Henry Reverdy au XXXe Congrès de la Bonne Presse (1924).

Famille chrétienne, les Missionnaires du travail, la Question scolaire en Alsace, l'Enseignement libre, l'Eglise et le Syndicalisme, l'Eglise en Allemagne, l'Eglise et le Racisme.

... sur leurs adversaires.

Documenter les catholiques *sur leurs adversaires :* publier des circulaires peu connues, des textes de jugements inédits, des nouvelles étrangères ignorées ou *étouffées*, des traductions de documents internationaux (la Guerre civile en Espagne, le Problème basque, Catholicisme et Communisme, le Communisme en Amérique du Nord, le Communisme en France [1]).

Et nous pensons réussir si nous pouvons nous fier aux seuls encouragements reçus pour ce travail, dernier cité. Ils nous venaient ces encouragements des *Etudes*, des *Lettres de Rome*, des *Dossiers de l'Action Populaire*, de la *Vie Catholique*, de la *Revue des Lectures*. M. Gustave Gautherot, professeur à l'Institut catholique et sénateur de la Loire-Inférieure, écrivait au rédacteur : « Depuis douze ans que je suis de près le mouvement communiste, je n'ai pas encore trouvé de manuel aussi précis ni aussi complet. »

S. Exc. Mgr Ruch nous adressait lui aussi « un merci, un chaleureux merci pour cet avertissement terrible donné à tous, surtout à ceux qui dorment ou qui ferment les yeux ».

Ses informations religieuses, politiques, juridiques et sociales.

Et, comme les catholiques, l'élite des catholiques, ont besoin d'une information autant que possible universelle, *la D. C.*, tout en consacrant une place de choix à la pensée et à la vie religieuses, n'oublie pas les sujets importants des domaines *politique*, *juridique* et *social*. De là des documents sur la politique intérieure et extérieure, des études de droit canonique ou de droit civil (colonies de vacances, divorce, pour ne citer que les plus récentes), des portraits de célébrités contemporaines.

Et j'oubliais de mentionner la documentation juridique : lois, décrets, décisions judiciaires, commentaires juridiques que, sous la direction de juristes éminents, publie *la D. C.* Mille problèmes délicats qui sont aujourd'hui du domaine de la vie courante sont ainsi mis, simplement, clairement, à la portée d'un chacun : assurances sociales, contestations sur les sonneries de cloches, location de presbytère, processions sur la voie publique, défilés des Sociétés sportives, protection des calvaires et autres dépendances des édifices cultuels.

S'adressant à un public divers la « Documentation Catholique » ne peut, ni ne doit, se spécialiser.

S'adressant à un public divers, *la D. C.* doit renseigner sur tout, mais ne peut ni ne doit se spécialiser. Telle quelle, elle permet à l'élite — à l'élite des catholiques et même des hommes instruits et de bonne foi (j'en pourrais citer parmi nos ministres actuels) — d'avoir un aperçu synthétique exact de la vie du catholicisme. Un abonné pourra trouver telle étude superflue ou démesurée ; cela dépend de ses désirs, de ses aspirations, de ses préoccupations personnelles ou professionnelles, disons le mot : de sa tournure d'esprit. Or, des observations ou des critiques, peu nombreuses d'ailleurs, que nous avons pu recueillir, nous pouvons conclure sans hésitation : elles se contredisent habituellement et se réfutent les unes les autres.

(1) Ce dernier dossier a été édité en volume par la Bonne Presse, sous le titre *le Communisme en France. Organisation.* Avant-propos de M. Gustave Gautherot.

Programme.

Pour autant, *la D. C.* n'a-t-elle plus aucun progrès à réaliser ? A coup sûr, ses rédacteurs ne le prétendront point. Plus on approche de l'idéal, plus — heureusement pour nous — il recule, devenant plus exigeant. Nous espérons, au cours de l'année, consacrer quelques études aux questions sociales actuelles, aux loisirs, aux lectures... Mais les dossiers, on sait quand cela commence, on ne sait jamais — sinon par la publication — quand cela finit. Et quand on parcourt notre revue aux colonnes serrées, farcies de notes, de références — je le sais par ouï-dire, — certains demeurent pleins d'admiration pour les pauvres ouvriers qui, dans l'anonymat le plus souvent, toujours dans l'ombre, pour la gloire de Dieu, l'amour de l'Eglise et le service de la vérité, font une œuvre gigantesque, un travail de Bénédictin.

Ce labeur obscur mérite d'être connu, et c'est à vous, Messieurs, ses abonnés et ses amis, qu'il appartient de le faire connaître en développant le nombre des habitués de *la D. C.* Pour ce périodique en particulier, rien ne remplace la propagande individuelle. Dans le milieu où vous rayonnez, il serait bien étonnant, même en ces jours de crise sans précédent, que vous ne trouviez pas vous-mêmes des lecteurs curieux de s'instruire, des travailleurs à la recherche de documents autorisés, des âmes assoiffées de paix dans la vérité.

« Instrument de travail incomparable pour l'Action catholique. »

Passant à Paris, il y a quelques mois, S. Exc. Mgr Costantini, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, proclamait *la D. C.* « un instrument de travail incomparable pour l'Action catholique, pour lutter à cette heure où deux fronts, catholicisme et bolchevisme, divisent le monde en deux parties ».

En pareilles conjonctures, serait-il indiscret, injuste, Messieurs, de réclamer de votre activité une part en faveur de notre diffusion ? Votre démarche, d'ailleurs, vous sera comptée à mérite parce que vous aurez apporté, dans la mesure de vos moyens, un peu d'équilibre à notre monde « déboussolé », un peu d'apaisement aux âmes inquiètes dans la lumière de la vérité, ce qui est faire, si je ne m'abuse, acte de chrétien éminemment puisque c'est encore étendre le règne de Dieu.

Durant le Congrès, nous avons été particulièrement heureux de prendre contact avec quelques abonnés ; il serait souhaitable pour l'intérêt général qu'une liaison directe et non occasionnelle demeure entre la rédaction et les lecteurs de la Documentation Catholique, *ceux-ci faisant leurs suggestions, manifestant leurs desiderata, celle-là s'efforçant, dans le cadre de la revue, de répondre aux désirs exprimés.*

L'Église catholique en France

Les rapports de l'Église et de l'État

Déclaration de M. Camille Chautemps,
vice-président du Conseil.

Le *XX*^e *Siècle*, de Bruxelles, a publié dans son numéro du 15 juin un article de tête intitulé : « En France, nous assure M. Chautemps, le conflit entre l'Eglise et l'Etat appartient au passé ».

Nous en extrayons les passages suivants :

« La race des anticléricaux est éteinte » (1).

Cette race (celle des anticléricaux) s'est éteinte, me déclare M. Albert Milhaud, ancien ministre, secrétaire général du parti radical, du parti de Combes et de Camille Pelletan. « Un tout chacun aurait honte de se dire hostile à l'Eglise. Cela n'est plus porté. Même les francs-maçons se gardent d'afficher de l'anticléricalisme... »

Adoncques, il n'y aurait plus, au pays de Voltaire et de Clemenceau, que des fidèles qui s'ignorent ? Que non ! L'anticléricalisme a disparu pour des raisons purement politiques. Depuis les radicaux jusqu'aux communistes, les chefs ont reconnu le dommage que la lutte contre la foi et contre l'Eglise cause à la France. Le pays, déchiré par des divisions sociales, menacé du dehors, ne saurait plus se permettre le luxe d'une guerre de religion ou de l'antireligion contre la religion. C'est cette conviction qui a inspiré aux radicaux une revision de leur attitude d'avant-guerre et qui a commandé aux communistes la fameuse politique de la main tendue.

Mais les leaders des partis de gauche risquent de répéter et plus encore de faire répéter le geste de saint Genest. Ils deviennent prisonniers de leur rôle ; ils se pénètrent de cet esprit chrétien qu'ils tolèrent ou qu'ils feignent de subir par des motifs tactiques. M. Milhaud, qui m'annonce la mort de l'anticléricalisme, et le groupe de M. Pierre Dominique, les « Jeunes Turcs », à la tête desquels nous trouvons non seulement M. Mistler « respectueux », mais aussi M. — j'allais trahir la honte de ses origines peu populaires et mettre le baron — Guy La Chambre, issu d'une vieille famille aux splendides traditions chrétiennes ; enfin la « ligne générale » du parti radical, incarnée par M. Edouard Herriot ; bref, toutes les nuances du grand parti bourgeois de gauche auraient beaucoup de peine à expliquer aux électeurs qu'il faudrait composer avec un partenaire aussi peu attrayant que l'était l'Eglise catholique, telle que l'avait décrite le radicalisme vieux jeu. Nous lisons donc dans *l'Ere Nouvelle*, signée par M. Gaboriaud, qui est le porte-parole et le porte-plume du président de la Chambre, que l'ex-Infâme se révèle, après examen plus approfondi, comme l'une des principales artisanes de notre civilisation, que catholiques et démocrates sont du même bord, opposés au totalitarisme dictatorial et à la barbarie (1). La presse socialiste couvre de fleurs qui le Saint-Siège — c'est au *Populaire* et dans *l'Humanité* que le Pape est le plus applaudi, plaisante M. Milhaud, — qui tel évêque, qui les Encycliques, qui les écrivains catholiques. Et les lecteurs, les électeurs commencent à regarder au delà des barrières qui les séparaient du monde chrétien. La manœuvre politique aboutit à une lente et sûre réévangélisation de la fille aînée de l'Eglise.

Camille Chautemps,
« fils et neveu de ministres très anticléricaux »

Est-ce pour faire bonne mine à bon jeu que les promoteurs du *modus vivendi* entre le Vatican et la IIIe République me vantent un état des choses qu'ils ont contribué à rendre possible ? Ne tâchons pas de sonder les cœurs et tenons-nous-en aux gestes et aux paroles qui constituent des faits d'une importance indéniable. A peine eussé-je été présenté à M. Chautemps que la conversation roulait sur le problème des problèmes : les rapports entre l'Eglise et l'Etat, la situation spirituelle de la France.

Voici devant moi, très mince, très fin, très courtois, serré dans un complet foncé, le regard narquois et scrutateur, les mains délicates, prêtes au geste oratoire, la voix d'un timbre agréable, voici parfaitement maître de lui-même et d'une assistance qui guette chaque mot de notre entretien, M. Camille Chautemps, fils et neveu de ministres très anticléricaux, plusieurs fois président du Conseil et aujourd'hui second fort puissant du silencieux Edouard Daladier. Voici M. Chautemps, héros de maintes batailles parlementaires, châtelain en Indre-et-Loire et pourtant l'un des pères du Front Populaire, penseur agnostique pouvant prétendre au titre de comte romain, en sa qualité de grand-croix d'un Ordre papal (2) ; voici l'homme sur lequel je venais d'entendre, quelques jours auparavant, des éloges peu communs, prononcés par une bouche catholique éminente.

— Non, Monsieur, le conflit entre l'Eglise et l'Etat appartient au passé, me dit le vice-président du Conseil.

---

(1) Les sous-titres et les notes ont été ajoutés par *la Documentation Catholique.*

(1) *La Documentation Catholique* a reproduit (t. 37, col. 1467-1472, t. 38, col. 545-548, et t. 39, col. 663-667) les quatre articles que M. Léo-Abel Gaboriaud a publiés dans *l'Ere Nouvelle*, « organe des gauches », sous le titre général de « Paroles d'un incroyant » : « L'Eglise, le socialisme, les radicaux », « Enterrons l'anticléricalisme », « Les catholiques et nous : l'apaisement », « Christianisme et démocratie ».

(2) Par Brefs apostoliques, datés des 6 et 7 novembre 1937, S. S. Pie XI a nommé grands-croix de l'Ordre de Pie IX MM. Camille Chautemps et Yvon Delbos ; commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand (avec plaque), M. Léo Lagrange ; grands-croix de l'Ordre de Saint-Sylvestre, MM. Fernand Chapsal, Georges Bonnet, Jean Zay, François de Tessan, tous ministres ou sous-secrétaires d'Etat lors de la légation de S. Em. le cardinal Pacelli aux fêtes de Lisieux.

Le cardinal Pacelli, que j'ai reçu à Paris en ma qualité de chef du gouvernement, a dû rapporter au Saint-Père un tableau exact de la situation religieuse. J'ai lieu de croire que le Pape en a été très satisfait, oui, j'en ai même obtenu des preuves. Nous autres, nous en sommes enchantés, car l'union de toutes les forces nationales s'impose et le respect réciproque des convictions figure parmi les principes fondamentaux des démocraties. Comparez donc la position de l'Eglise en France avec les misères auxquelles elles est exposée dans d'autres pays ! Je suis sûr que le Vatican a fait cette comparaison et qu'il en a tiré les conséquences.

— Et le rôle des catholiques dans la vie nationale française, Monsieur le président ?

— *Ce rôle est considérable. Il n'a jamais été aussi grand depuis de longues années qu'à l'heure présente. L'Etat et l'Eglise ne sont plus liés par des chaînes qui entravent la liberté de l'un et de l'autre, mais ils se sont retrouvés sur le terrain d'une large coopération volontaire qui porte ses fruits* (1). *Vous avez vu Mgr X...,* continue M. Chautemps, *et vous aurez pu constater que l'Eglise n'est pas sans exercer l'influence légitime qui inhère à son ministère. Cette influence augmentera peut-être encore à l'avenir.*

— Et vous n'en êtes pas choqué, Monsieur le président ?

Un sourire qui veut être franc :

— *Mais au contraire, j'en suis ravi. Nous faisons tout ce qui est humainement possible pour cultiver et pour développer les bons rapports des deux pouvoirs. Rappelez-vous le geste de mon ami Léon Blum, sa mémorable visite à la Nonciature ; souvenez-vous de l'accueil fait à Mgr Pacelli; questionnez S. Em. le cardinal Verdier ou S. Exc. Mgr Valeri, vous ne risquerez pas d'entendre des plaintes.*

Déclaration de S. Em. le cardinal Verdier,

archevêque de Paris.

S. Em. le cardinal Verdier, archevêque de Paris, a accordé une interview à M. Olav Leroi, rédacteur de la Commission permanente des directeurs de journaux catholiques, qui lui a posé plusieurs questions sur les problèmes brûlants de l'heure (*Croix*, 13 juillet 1938) :

L'Église jouit d'une pleine liberté.

Dans une interview accordée à un journal belge, M. Chautemps a conseillé, pour contrôler ses déclarations relatives à l'amélioration des rapports entre l'Eglise et l'Etat en France, d'interroger Votre Eminence.

— *Je dois dire que les relations entre l'Etat et l'Eglise sont très satisfaisantes. Nous sentons que partout on tend vers les formes spirituelles. L'Eglise jouit d'une pleine liberté. Le seul point douloureux est l'école ; mais nous espérons voir aussi de ce côté une amélioration intervenir. Malgré le conflit scolaire, il faut dire que les relations entre l'Eglise et l'Etat sont meilleures que dans les trente dernières années.*

. . . .

Déclaration de Mgr Courbe,

secrétaire général de l'Action catholique.

Le *XX*[e] *Siècle*, de Bruxelles, qui avait donné, en juin 1938, l'interview de M. Chautemps, en a publié une, récemment, de Mgr Courbe, secrétaire général de l'Action catholique française. Nous en détachons quelques passages (d'après *Temps Présent*, 9 septembre) :

La renaissance catholique en France.

Tout en restant sur le terrain purement religieux, écrit notre confrère, Mgr Courbe m'apporte une confirmation éclatante des paroles que M. Chautemps m'a dites, il y a six semaines :

— *Le rôle des catholiques dans la vie nationale française est considérable, il n'y a jamais été aussi grand depuis de longues années qu'à l'heure présente.*

. . . .

Notre renaissance catholique se confirme par l'attitude respectueuse qu'elle suscite chez les incroyants : elle est à l'origine des marques extérieures de sympathie et même de déférence qui vont, depuis un certain temps, à l'adresse de l'Eglise, de sa doctrine, de son œuvre et de ses chefs spirituels. La pensée catholique rayonne un peu partout ; elle récolte des hommages que nous voulons croire toujours sincères de la part d'agnostiques d'extrême droite et de gauche.

. . . .

Bref, pour varier un mot que l'on connaît : « Dieu est terriblement présent dans l'œuvre de la France contemporaine ». Il n'est plus l'objet de haine ni de mépris. Excepté un petit groupe d'incorrigibles sectaires, dont l'influence ne dépasse pas des cercles fort étroits, la France d'aujourd'hui est ou bien catholique ou bien elle nous tend la main. Elle la tend, cette seconde France, de grand cœur ou par calcul politique — c'est selon — et elle certifie par ce geste que rien ne saurait plus être fait ni sans nous ni contre nous.

---

(1) *Le Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen* (26 août), qui cite ce passage de l'interview, ajoute : « M. Chautemps aurait pu même faire remarquer que dans les trois départements de la Moselle, du Haut et du Bas-Rhin, qui ont formé avant la guerre l'Alsace-Lorraine, et qui sont toujours placés sous le régime du Concordat de 1801, ce Concordat reste en vigueur et est respecté par les deux parties.

» On vient d'en avoir une preuve dans la nomination au siège épiscopal de Metz, vacant depuis la mort de Mgr Pelt, de l'évêque de Troyes, Mgr Heintz. Elle a été annoncée, en même temps, dans l'*Osservatore Romano* et dans *le Journal Officiel* de la République française, après entente entre le Saint-Siège et le gouvernement français, effectuée par l'intermédiaire de la nonciature apostolique à Paris.

» Ce fut, autrefois, du conflit sur le choix des évêques que sortit pour une part la rupture entre l'Etat français et l'Eglise. »

La persécution religieuse en Autriche

Les conséquences religieuses de l'Anschluss

Dans la Semaine religieuse de Paris (30. 7. 38):

Aucun doute n'est possible, car tous les témoignages concordent, les catholiques autrichiens, deux mois après le plébiscite du 10 avril et la vague d'enthousiasme qui déferla à ce moment, sont inquiets et désenchantés. Ils savent que le représentant du Führer à Vienne, M. Bürckel, s'est accordé une année pour terminer la mise au pas totale de leur pays. Ils se rendent compte que l'Église y subira le même sort qu'en Allemagne. Déjà, la presse catholique n'existe plus. La plupart des associations catholiques ont été dissoutes. Les écoles privées et les grands collèges dirigés par des religieux, comme, par exemple, les Bénédictins et les Jésuites, se sentent à leur tour menacés. Le glas de l'école confessionnelle ne tardera pas à sonner. Des « plébiscites » de parents seront, un jour ou l'autre, organisés, où l'on verra, comme en Allemagne et pour les mêmes causes, 98 pour 100 des familles réclamer son remplacement par des écoles dites « communauté allemande ».

La grande déception [1].

La déception a succédé aux grands espoirs qu'avaient fait naître dans le clergé et parmi les fidèles les déclarations du cardinal Innitzer, après sa visite au Führer. Ce qui s'est passé à Rome entre le cardinal et l'autorité pontificale commence à être connu et circule sous le manteau. Un fait, en tout cas, est patent ; depuis le plébiscite, ni le cardinal ni les évêques n'ont fait la moindre déclaration, soit favorable, soit défavorable au régime. Ils se taisent, et ce silence, qui ne peut que déplaire aux dirigeants nazis, est significatif.

L'effort d'accommodement des catholiques avec le nazisme avait été, pourtant, sérieux et réel. Dans maintes églises, l'ancien régime des chanceliers Dollfuss et Schuschnigg avait été publiquement critiqué. Dans plusieurs de ses numéros, la *Semaine religieuse de Vienne*, elle-même, avait fait montre de beaucoup d'enthousiasme pour la Grande Allemagne et son Führer. Il y parut même une lettre de son directeur, Mgr Morzinger, adressée à M. Bürckel, qui débordait de confiance et de satisfaction.

Nombreux étaient les catholiques autrichiens qui, à la suite de leur cardinal et de leurs évêques, étaient persuadés que l'attitude qu'ils avaient prise avait épargné à leur pays le Kulturkampf et ouvert la voie à une réconciliation entre l'épiscopat allemand et le IIIe Reich. Au reste, des années durant, M. von Papen, qui avait su nouer les meilleures relations personnelles avec certains d'entre eux et notamment avec le cardinal archevêque, leur avait dit et redit que l'Anschluss serait le meilleur moyen de mettre fin à la persécution qui sévit en Allemagne contre le catholicisme et de faire reculer le racisme dans le parti nationalsocialiste lui-même.

Inquiétudes.

Le changement intervenu depuis deux mois dans les esprits et qui se traduit par la tristesse remarquée à Vienne par les voyageurs étrangers, depuis quelques semaines, n'apparaît nulle part mieux, pour l'observateur du dehors, que dans les colonnes de *la Semaine religieuse* elle-même.

Les déclarations en faveur du nouveau régime ont fait place à des avertissements, encore discrets, qui préparent les fidèles à vivre des temps difficiles. Il y est question de l'exemple des martyrs, de l'ère des Catacombes. *La Tribune libre* est remplie de réponses à ceux qui marquent leur inquiétude et d'appels à la prière pour les frères dont la foi est en péril.

L'interdiction aux Autrichiens comme aux Allemands de participer au Congrès de Budapest, la suppression des manifestations religieuses qui devaient avoir lieu à Vienne, à cette occasion, la manière dont la presse nazie a traité le légat du Pape, accusé par l'*Angriff* de faire le jeu du Front populaire français, a achevé de détruire les illusions les plus tenaces,

Dans l'*Angriff* du 3 juin on pouvait lire en effet ces lignes :

Les Congrès organisés par les prêtres de Rome sont un blasphème à tout véritable recueillement. On y provoque un désarroi byzantin. On y mêle artificiellement les hommes les uns aux autres, les paysans croyants au tourisme international des pèlerins, le tout pour que, finalement, dans cet épouvantable chaos, le trône de la hiérarchie demeure visible, comme le seul appui de l'humanité embarrassée et que tout l'ordre sacré de la nature périsse dans la nuit et dans l'encens.

« Il faut espérer que Dieu préviendra les épouvantables conséquences ».

A qui veut connaître quelles ont été les conséquences religieuses de l'Anschluss, il faut répondre qu'il n'a pas gagné à la cause de la liberté de l'Église les nazis et les pangermanistes anticléricaux, qu'il a rejeté dans un anticléricalisme farouche les anciens socialistes et les hommes de gauche qui s'étaient ralliés à Schuschnigg, qu'il a provoqué enfin la division et le désarroi dans les rangs des catholiques eux-mêmes.

Le grand journal catholique suisse de Saint-Gall, l'*Ostschweiz*, a publié, dans les derniers jours de mai, une lettre adressée au petit groupe de prêtres et de laïques autrichiens rassemblés dans la « Communauté de travail pour la paix religieuse », qui est

(1) Les sous-titres ont été ajoutés par *la Documentation Catholique*.

une entreprise de propagande nazie. Cette lettre ouverte est un document. Elle émane d'un prêtre autrichien. En voici un passage :

Personne ne vous a-t-il encore dit que l'attitude adoptée par l'épiscopat autrichien n'a point rendu aux catholiques la paix de l'âme; que, tout au contraire, une stupeur s'est produite, non seulement parmi nous, mais aussi parmi les catholiques du Reich allemand et en dehors du Reich, stupeur dont il faut espérer que Dieu préviendra les épouvantables conséquences... Epargnez-moi la peine de vous parler des plaintes poignantes de nos fidèles laïques catholiques qui se sentent dans l'impossibilité de fréquenter les prêtres portant la croix gammée...

La réaction, trop tardive, hélas! contre l'Anschluss commence donc à se faire sentir. On notera, d'ailleurs, qu'un mouvement analogue de réprobation contre le nazisme se manifeste aussi dans certains milieux catholiques allemands de Tchécoslovaquie. Des lettres de protestation contre l'attitude de Mgr Hilgenreiner, qui s'est rallié au parti des Sudètes, ont paru dans le journal catholique tchécoslovaque *Lidove Listy*, et des religieux allemands, du haut de la chaire, ont protesté contre l'adhésion aux doctrines racistes condamnées.

Une scission chez les catholiques d'Autriche

Sous ce titre, l'hebdomadaire anglais The Universe *(7 octobre 1938) a publié l'article suivant :*

L' « Union pour la paix religieuse ».

Certains prêtres autrichiens furent étonnés un jour de recevoir de l'Union pour la paix religieuse un questionnaire concernant leur attitude vis-à-vis du gouvernement nationalsocialiste en leur pays. Après enquête, on découvrit que ce questionnaire avait été envoyé sans la permission et même à l'insu du cardinal et de la hiérarchie. L'Union cherchait tout simplement à gagner les bonnes grâces des autorités nationalsocialistes.

La majorité des prêtres ignoraient ce questionnaire. Plus tard, ils reçurent un mémento rédigé en termes menaçants. Il ne réussit point à émouvoir les membres du clergé qui étaient en contact avec les événements courants. Mais quelques prêtres, dans les coins perdus de la campagne ou de la montagne de Ostmark, sous l'impression qu'ils risquaient leur position déjà précaire en refusant de répondre à une demande qui, pensaient-ils, venait de l'épiscopat, répondirent qu'ils étaient partisans du régime naziste.

Même dans ces conditions, 350 prêtres seulement et des meilleurs furent pris à ce piège et fournirent des arguments à l'Union pour la paix religieuse.

Et quand plus tard ces prêtres découvrirent la supercherie, ils se montrèrent extrêmement courroucés.

Voici d'ailleurs l'importance cléricale de l'Union. Quelque 50 prêtres en sont membres et 350 adhésions au régime nationalsocialiste furent obtenues par fraude.

Pas de scission, pas de schisme.

Quand cet événement se produisit en mai dernier, le cardinal Innitzer convoqua les chefs de l'Union. Ils l'assurèrent de leurs regrets et promirent de ne plus mettre en circulation d'autres documents sans son expresse permission.

Ils ne tinrent pas leurs promesses. Ils publièrent un nouveau manifeste entaché de plusieurs hérésies. Naturellement, le cardinal se prononça nettement sans tarder contre l'Union. Mais il n'y eut ni scission ni schisme. Quelque 50 prêtres reçurent l'ordre de ne plus exercer leur ministère sacerdotal, et une Union, laïque en majeure partie, n'a pas réussi à obtenir l'approbation du cardinal.

La pratique religieuse en Autriche.

L'affirmation donnée « qu'au moins 100 000 Autrichiens » « ont cessé de professer la foi catholique en cette fin d'année » est une demi-vérité.

La vérité est qu'il y avait en Autriche comme ailleurs un grand nombre de gens qui avaient été baptisés et peut-être élevés catholiquement, mais qui, pendant des années, n'avaient point pratiqué leur religion. Ces gens qui trouvèrent leurs moyens d'existence mis en péril même par une pure adhésion nominale à l'Eglise sont en train de la quitter d'une façon formelle depuis que les Allemands sont entrés à Vienne. Leur séparation n'apporte à personne, sauf à eux-mêmes, quelque changement. La plupart de ces gens-là, en réalité, ne croyaient à rien : ils appartenaient à cette école de pensée appelée école libérale, si connue sur le continent.

Une princesse autrichienne me dit qu'à sa connaissance les seules personnes qui allaient à l'église qu'elle fréquentait, c'était des aristocrates et des paysans : les classes moyennes allaient rarement à l'église, mais point d'hommes. Quand ils le faisaient, ils venaient avec leurs femmes jusqu'à la porte de l'église, bavardaient dehors jusqu'à la fin de la messe, en attendant leurs femmes pour les accompagner à la maison.

Les vrais Autrichiens ne furent jamais plus forts dans la foi que maintenant. Des milliers ont sacrifié leur avoir temporel et leurs moyens d'existence, d'autres leur liberté plutôt que d'abandonner la pratique de leur religion.

Ces soi-disant catholiques, qui ont défailli tout d'un coup avant le premier signe de persécution, étaient un poids mort.

On me fit remarquer l'autre jour qu'à un point de vue la persécution naziste était ce qui pouvait arriver de meilleur à l'Autriche, parce qu'elle avait ramené au bercail beaucoup de catholiques tièdes et avait infusé une nouvelle vigueur et un esprit combatif à ceux qui en manquaient.

Un de ceux qui sont engagés à secourir les victimes du régime naziste m'a dit : « Dieu nous a envoyé cette épreuve parce qu'il voyait qu'elle nous manquait pour fortifier notre esprit de foi. »

Les promesses des Nazis.

Il est vain de sous-estimer l'étendue de la persécution. Quand le cardinal Innitzer, après l'annexion, se montra prêt à une loyale collaboration avec la

politique séculière des nouveaux maîtres du pays, tout parut en faveur de l'Eglise. Hitler lui-même promit de la protéger, plus que n'avait fait le gouvernement tombé.

Les promesses nazistes... Mais le cardinal n'avait pas le choix. Il fut trahi. La promesse d'Hitler fut rapidement suivie du vol de toutes les écoles catholiques en Autriche.

Le pillage de ces écoles catholiques eut lieu sans provoquer la critique des journaux de vieille tradition catholique, parce que ces organes sont maintenant aux mains de directeurs nazis.

L'unique protestation fut celle du cardinal Innitzer dans sa lettre pastorale lue le 11 septembre, lettre qui fut envoyée à tous les curés sous une couverture timbrée et ressemblante à celle d'un papier d'affaire sans importance. Mais de nombreux paquets furent interceptés par les nazis.

Lors de mon séjour en Autriche, il y a quelques mois, j'ai vu des lettres qui avaient été envoyées à des personnes privées, lettres imprimées les engageant à quitter l'Eglise et accompagnées d'une littérature de propagande s'étendant sur l'immoralité de l'Eglise catholique.

Les catholiques autrichiens devant l'épreuve.

Cette attaque contre l'Eglise est pénible aux catholiques nazis, il y en a. Leur dilemme réside en ceci : c'est qu'ils croient fermement, comme un professeur de théologie l'enseigna à l'Université avant l'annexion, que le national-socialisme, en tant que système séculier, est l'accomplissement réel des doctrines sociales de l'Eglise. Ils prient pour la fin de la persécution.

Mais la vaste majorité des catholique autrichiens approuvant l'effort de leur primat pour maintenir la paix sont actuellement de tout cœur derrière lui quand il s'élève contre la suppression d'écoles, la confiscation de biens ecclésiastiques et la sécularisation du mariage. Très calmement les Autrichiens font face à l'épreuve.

[Traduit par J. Swift.]

L'ÉCOLE MUSULMANE

L'école coranique et la politique nationaliste au Maroc (1)

Pendant les vingt premières années du Protectorat, les *msids* marocains (écoles coraniques) ont bénéficié d'une liberté absolue. C'était justice : les msids dispensaient un enseignement religieux dans lequel le Protectorat estimait ne pas devoir intervenir. Mais depuis 1930 s'est développé le nationalisme marocain, cette forme locale du réformisme musulman panislamique. Suivant les résolutions du Congrès musulman de Jérusalem (décembre 1931), utilisant les méthodes qui avaient réussi en Egypte et en Syrie, les nationalistes marocains ont mis la main, de bonne heure, sur les écoles coraniques. Ils ont compris quel merveilleux instrument de propagande politique ils avaient là ; les résultats ont prouvé qu'ils ne s'étaient pas trompés : les écoles coraniques rénovées se sont développées à une cadence accélérée à partir de 1935 ; tous les élèves qui y sont enseignés ont pris part, dans le courant de 1937, aux manifestations nationalistes organisées un peu partout. Les nationalistes ont fait sortir les msids du domaine religieux qui était le leur.

L'utilisation de l'école par les nationalistes marocains, le passage de l'action religieuse à l'action politique qu'ils lui ont fait subir posent des problèmes qu'il est intéressant d'examiner.

I. — Qu'est-ce qu'une école coranique traditionnelle?

C'est une école créée par des musulmans pour donner l'instruction religieuse à leurs enfants.

Le Coran étant la source de la connaissance, toute science étant par conséquent dérivée, et son enseignement subsidiaire, il était logique que, antérieurement au Protectorat, l'enseignement et l'instruction religieuse se confondissent. Mais, au contraire d'une opinion courante, l'enseignement donné dans les msids n'était ni unique ni uniforme. Il n'était pas non plus strictement religieux. Il était fonction de la capacité des maîtres. Il arrivait qu'après leur avoir fait réciter le Coran appris par cœur, on enseignât aux élèves l'écriture, des éléments de calcul et de grammaire arabe. On leur apprenait aussi à psalmodier et à réciter des recueils didactiques.

Ce programme curieusement imprécis était enseigné au moyen de méthodes pédagogiques archaïques. La règle était de la médiocrité des maîtres dans l'inconfort du local et l'absence de toute hygiène. Les élèves étaient recrutés parmi les enfants du quartier ou du village. Ils étaient assis sur le sol damé ou carrelé et ne recevaient l'air que par une étroite fenêtre. La pièce était basse de plafond et trop exiguë pour leur nombre. Pas de tableau noir, pas de livres ; c'était l'enseignement individuel de l'écriture et collectif du Coran.

Ces méthodes, qui imposent la lenteur, ne pouvaient donner que de piètres résultats. Que savait l'écolier au sortir de l'école ? Des versets du Coran, des principes d'éducation et de morale, un peu d'écriture, une arithmétique plus rudimentaire qu'élémentaire, et c'était tout. Tout, sauf un remarquable développement de la mémoire ; mais c'est là une faculté, non une connaissance.

II
Raisons de la création des écoles coranique rénovées.

Ce fut à Fès que s'ouvrit au mois de Chabaan 1339 (1921) le premier msid rénové. Le fondateur en était Sid El Hadj Mohamed El Halou, membre du

(1) *La France méditerranéenne* — d'après une étude de M. E. Girardière, — bulletin (trimestriel) d'études économiques et sociales (1re année, fascicule 1, 1938, pp. 99-109). Librairie du « Recueil Sirey », Paris.

Medjless el Baladi. Puis vinrent les écoles de Diouane, d'El Menia, de Baral de Derb ed Drouj, d'Es-Seffah.

Marrakech, Rabat et Salé suivirent l'exemple donné par Fès.

Pourquoi les Marocains éprouvent-ils alors le besoin de créer des écoles nouvelles ? Parce que les anciens msids, aussi bien que nos écoles franco-arabes, présentent pour eux des inconvénients.

Aux msids, ils reprochent d'être mal tenus matériellement, d'exposer les enfants à une promiscuité fâcheuse, de se confiner trop strictement dans l'enseignement coranique.

Aux écoles franco-arabes, ils reprochent de sacrifier l'éducation à l'instruction, d'abandonner les enfants au désœuvrement pendant la longue période des vacances, d'avoir trop souvent des maîtres qui sont ignorants des choses musulmanes, de ne pas donner assez d'importance à l'enseignement du Coran et de la langue arabe.

Le père de famille marocain reconnaît que l'instruction dispensée dans nos écoles est supérieure à l'enseignement traditionnel. Mais il exige que son enfant soit parallèlement instruit dans les matières-principes : Coran et langue arabe. Lorsqu'on lui dit que l'enseignement bilingue retardera les études de son fils, il répond que c'est indifférent à Dieu. Nous revenons par ce chemin à la mentalité marocaine foncière et au caractère psychologique du problème. Il consiste essentiellement en une réaction : réaction du Marocain, attaché à sa foi et à sa langue qui en est inséparable, puisque c'est la langue de Dieu, contre un enseignement qui ne peut produire que de mauvais musulmans.

Cette critique, cependant, n'est formée qu'à l'égard de l'enseignement initial. L'enseignement islamique n'est, aux yeux des parents, que l'enseignement de base, quelque chose comme un catéchisme. L'enseignement français est l'enseignement supérieur et nécessaire; il fera du Marocain un homme instruit des sciences modernes, capable d'accéder aux plus hautes situations, mais qui, par sa formation première, sera un musulman.

III. — Les écoles coraniques rénovées passent de l'action religieuse à l'action politique.

Depuis 1921, le nombre des écoles coraniques rénovées n'a cessé de s'accroître. Le nationalisme étant né, on se plut à le considérer comme l'auteur unique de ce développement, alors que l'action spontanée des parents y tenait encore une large place. C'est ainsi, pour citer un exemple récent, qu'au mois de juin 1937, une souscription fut ouverte à Oudjda pour la construction d'une école libre. Les habitants apportèrent leur offrande sous la condition réservataire, à l'égard des promoteurs, que l'immeuble serait constitué en habous.

Pendant cette période, l'évolution que nous avons notée dans les villes a gagné les centres ruraux. Au début de décembre 1936, des parents d'élèves de l'école indigène de Berkane, mécontents des méthodes d'enseignement du maître coranique, qu'ils considèrent comme ignorant, ouvrent, de leur propre initiative, une « école coranique rénovée ». A Petit-jean, à Sidi-Slimane, les mêmes faits sont constatés, mais la cause est différente. La valeur pédagogique du « mouderres » n'est pas en question et ce n'est pas à l'égard du msid que la critique s'exerce, c'est à l'encontre de l'école franco-arabe. Les pères de famille retirent leurs enfants des écoles gouvernementales, parce qu'on n'y enseigne qu'en français et que l'enseignement du Coran et de la langue arabe sont exclus des programmes. A l'école de Sidi-Slimane, le nombre des inscriptions, en octobre 1936, était de 76; il est tombé, en 1937, à 43.

L'état d'esprit que révèle l'initiative des parents ne présente aucun danger en soi; il est d'ordre strictement interne. C'est une défense de l'organisme en même temps qu'une aspiration vers un système meilleur. Mais un fait nouveau a surgi : le nationalisme. Désormais, il est impossible de le dissocier de l'innocente entreprise des parents. Floraison spontanée, le msid rénové est guetté par les chefs du mouvement et, bon gré, mal gré, mué par eux en culture de serre. C'est l'action externe.

La mainmise des nationalistes sur les msids rénovés se fit en quelque sorte à notre insu. Ce n'est que vers 1933 que nous eûmes la perception soudaine du travail insidieux qui s'était accompli. En présence de certaines manifestations d'élèves et de l'ouverture à un rythme accéléré de nouvelles écoles, dirigées par des nationalistes, les autorités de contrôle s'émurent.

IV. — Formation du nationalisme marocain. Programme scolaire.

On considère généralement que la formation du nationalisme marocain est contemporaine du dahir berbère. Quelquefois même on établit entre eux une relation de cause à effet, ce qui est proprement une inexactitude. Le nationalisme marocain ne diffère en rien, dans ses origines et ses causes, des autres nationalismes coloniaux : c'est le produit fatal de l'instruction donnée dans nos établissements scolaires.

Le nationalisme marocain apparut en même temps que parvinrent à l'adolescence les premières générations formées dans nos écoles. Le dahir berbère ne fit que permettre à des aspirations éparses et confuses de se cristalliser autour d'une matière. Il fit un mouvement de ce qui n'était qu'une tendance.

Le nationalisme n'a fait de progrès réels et importants que le jour où il a pris la forme d'une confrérie religieuse, la « Zaouïa Ouataniya », et qu'Allal El Fassi est devenu le Cheikh Allal. Les tribus des environs de Fès : Cherarda, Beni-Yazgha, Aït-Tseghrouchen, ont immédiatement répondu à son appel.

Au contraire, Mohammed Bel Hassan El Ouezzani, ancien élève de l'école des sciences politiques, imbu de concepts et de méthodes occidentaux, plus pénétré d'idéologie que de mystique, ne trouva pas d'écho dans les masses populaires. Sa clientèle appartient au même milieu que lui. Elle se recrute parmi les anciens élèves des collèges musulmans qui ont reçu une culture française identique et qui, il faut le souligner, sont restés à l'écart des événements récents. Ces jeunes gens constituent surtout le parti réformiste, les Ouezzaniyin, par opposition aux Allaliyin. Les différences sont moins des différences de doctrine que des différences de méthode.

Alors qu'Allal El Fassi comptait sur la puissance d'explosion du fanatisme populaire, Bel Hassan El Ouezzani s'appuie sur le temps. La conquête du pouvoir se fera par l'accession aux emplois publics et la formation progressive d'une élite moderne capable de gouverner sans tuteur. La politique internationale a aussi sa part dans la modération du clan. Dans l'état actuel du monde méditerranéen, le Maroc ne peut pas connaître la pleine souveraineté, et puisque le destin l'a placé sous la protection de la France, que la France y reste jusqu'à

ce que, préparé par elle, il puisse obtenir sa libération comme l'Egypte et la Syrie.

Ces considérations de politique supérieure, même assorties d'un programme d'enseignement du Coran et de la langue arabe, ne pouvaient provoquer l'unanimisme indigène. Elles sont occidentales. Elles procèdent du raisonnement, d'un subtil calcul des forces, mais elles ne touchent pas les fibres affectives dont la plus profonde est la foi mahométane.

Quatre années s'écoulèrent entre la promulgation du dahir berbère et la publication du « Plan de réformes marocaines ». Pendant cette période, les manifestations du nationalisme sont plus sporadiques qu'organisées. Le programme s'élabore; le « Plan » sera sa forme définitive. La question de l'enseignement islamique et de l'enseignement libre y est traitée au chapitre v. Nous en extrayons ici les dispositions essentielles, non dans l'ordre établi par les auteurs, mais de manière à en mieux dégager l'esprit.

I. — Le gouvernement devra accorder toute sa sollicitude à l'enseignement islamique dans toutes ses branches.

II. — Les programmes des écoles primaires modernes devront comporter l'enseignement du Coran, de l'Islam, de la langue arabe, de l'histoire et de la géographie du Maroc, lesquels devront avoir dans les examens la même importance que les autres matières du programme.

III. — Le programme du baccalauréat marocain devra comporter un nombre suffisant d'heures pour l'enseignement de l'arabe, de la culture islamique, de l'histoire et de la géographie marocaines.

IV. — Dans les écoles pratiques d'agriculture, on créera des cours de langue arabe.

V. — Dans les écoles élémentaires de commerce, on réservera une place importante à la langue arabe dans le programme d'enseignement.

VI. — Dans les écoles primaires professionnelles, on améliorera l'enseignement de la langue arabe.

VII. — On élèvera le niveau des études faites à l'Ecole des officiers de Meknès, notamment par la création d'un enseignement d'arabe et de culture islamique.

VIII. — On créera dans les villes du Maroc des centres pour la formation des cadres de la police comportant des cours d'arabe.

IX. — L'enseignement des filles marocaines devra être basé sur la culture arabe et islamique.

X. — On créera dans toutes les villes du Maroc des écoles primaires de filles comprenant l'enseignement obligatoire et gratuit du Coran, de l'Islam, de la langue arabe...

XI. — On fera appel à des professeurs musulmans d'Orient pour l'introduction de la pédagogie moderne dans les établissements d'enseignement islamique.

XII. — On autorisera la création d'écoles libres sous le contrôle du vizirial de l'instruction publique et on modifiera la législation actuelle qui établit toutes sortes d'entraves à la création et au développement des écoles libres d'enseignement.

XIII. — On garantira aux professeurs et aux étudiants leurs libertés tant individuelles que politiques.

XIV. — Les parents conserveront toute latitude dans le choix de l'établissement scolaire.

Ce programme, pour en bien comprendre les buts profonds, doit être considéré dans l'ensemble du « Plan de réformes ». Il tend à l'émancipation marocaine. D'inspiration occidentale, il porte la marque temporisatrice des réformistes ouezzaniyîn. Il vise à l'organisation par la France des cadres du Maroc libre. Par l'instruction des filles, en arabe il est vrai, il établit la famille musulmane sur des bases nouvelles; il constitue la préfiguration du Maroc futur. Dans le plan de l'enseignement officiel, il répond aux aspirations des pères de famille par la place considérable donnée à l'enseignement du Livre et de la langue arabe. Plus insidieuse est la partie relative à l'enseignement libre; elle reflète la tendance des Allaliyin. Traitée en quelques lignes, elle se réduit à une seule exigence: la liberté. Liberté de l'enseignement; liberté politique des maîtres et des élèves, c'est-à-dire liberté quant au choix des méthodes et des opinions professées; liberté pour les parents quant au choix de l'établissement scolaire, c'est-à-dire inacceptation de la prédominance des établissements de l'Etat.

Ainsi les deux tendances du nationalisme marocain se retrouvent dans le Plan de réformes. Ce n'est toutefois que de façon inégale. La place minime qu'occupe dans ce document la tendance représentée par Allal El Fassi a deux explications. Pendant longtemps, le nationalisme fut l'apanage des anciens élèves de nos établissements scolaires; ce plan porte la marque de leur influence et de leur formation idéologique. En second lieu — et peut-être est-ce là la considération dominante, — le plan s'adressait aux milieux politiques français. Il fallait leur présenter dans une forme et dans un esprit qui, dissimulant l'objectif réel, leur rendissent sympathique le mouvement jeune marocain et leur en donnassent une image suffisamment imprégnée des idéaux français pour que les partis se fissent leurs soutiens auprès du gouvernement.

V. — Action des nationalistes sur les écoles.

Mais les événements renversèrent les proportions et les calculs. La mystique l'emporta sur l'idéologie. « Les principes nationalistes furent érigés en doctrine religieuse », selon la propre expression d'Allal El Fassi dans son journal *El Atlas* du 14 octobre 1937. Cette évolution a plusieurs causes: les unes spécifiquement marocaines, les autres étrangères.

Les causes étrangères, temporaires mais agissantes, furent la réunion, en décembre 1931, du Congrès panislamique de Jérusalem par le Grand Muphti Amin El Hoseini, et la création d'un « Bureau permanent » chargé de veiller à la conservation de la structure de la société musulmane pour fortifier les affinités islamiques et faciliter le principe de l'aide intellectuelle entre les docteurs de l'Islam, les centres et Universités islamiques.

Le Bureau permanent de Jérusalem fournit aux nationalistes la méthode qui leur manquait. L'idéal de Jérusalem repose sur la renaissance de la foi islamique et de la culture arabe, dont la langue est l'expression divine. Cet idéal panislamique s'accorde, sous leur forme encore indistincte, avec les aspirations les plus profondes du peuple marocain, avec le sentiment religieux.

Reprenant les griefs et surenchérissant, les adaptant à leur but, les nationalistes représentent les méthodes françaises comme assimilatrices et obscurantistes. Assimilatrices, en ce qu'elles tendent à donner à l'enfant musulman une conscience française. Obscurantistes, en ce sens que l'enseignement français étant essentiellement laïque, il ne dispense pas la vraie connaissance, celle de la religion d'Islam. A un milieu religieux avant tout, ils diront que la neutralité de l'école est antimusulmane par omission. Leur plan rejoint la préoc-

cupation des parents, mais tandis que pour ces derniers l'enseignement religieux est une fin, pour eux il devient un moyen.

L'action nationaliste se manifestera sous deux formes : la conquête des écoles que les parents ont spontanément ouvertes, l'ouverture directe d'« écoles coraniques rénovées ».

Les écoles créées par les parents à El Aïoun et à Berkane, au Maroc oriental, ont été annexées par les nationalistes et confiées à des maîtres de leur obédience politique.

Des écoles nouvelles, créées par les nationalistes pour servir d'instrument à leur propagande, se sont multipliées un peu partout. A Fès, le nombre des écoles coraniques rénovées est passé de 9 à 20, de 1935 à 1937. A Oudjda, Marrakech, Settat, Port-Lyautey, les écoles coraniques rénovées ont rencontré le même succès, toutes proportions gardées. A la fin de 1937, 20 000 fréquentaient les écoles gouvernementales, et 5 000 fréquentaient les écoles coraniques rénovées.

Envisagés du point de vue nationaliste, ces résultats sont remarquables. Ils ont été obtenus grâce à la doctrine panislamique, mais par des moyens puisés à des sources européennes. Il est incontestable que les réalisations des Etats totalitaires dans le domaine de la formation de l'enfance — jeunesses hitlériennes et balillas — ont servi d'exemples aux chefs nationalistes marocains. Par l'enseignement de l'histoire marocaine, ils ont créé la notion de patrie jusqu'alors inconnue; puis ils l'ont exaltée par des chants et des hymnes. Ils ont montré l'exemple de l'Egypte et de la Syrie luttant contre les envahisseurs chrétiens et obtenant leur indépendance. Par des commentaires tendancieux des surates et des hadiths, ils ont suscité le fanatisme musulman. Le mot « jihad », la guerre sainte, est sur toutes les lèvres. Le Français nazaréen est l'oppresseur de l'Islam; le devoir de tout musulman est de se soulever contre lui.

VI. — Les dahirs du 1er avril 1935 et du 11 décembre 1937.

Un dahir du 1er avril 1935 a rendu « applicables aux écoles privées musulmanes la législation et la réglementation en vigueur sur l'enseignement privé à l'égard des étrangers ». L'article 7 soustrayant les écoles coraniques à l'application du dahir, notre propre terminologie devait rendre ce texte inopérant.

Ne trouvant, en effet, dans la langue française aucun vocable qui traduisît le mot « msid », nous le définîmes par son objet essentiel et l'appelâmes, comme en Algérie, « école coranique ». Cette expression, qui n'est qu'une adaptation, s'imposa dans le langage courant et dans les textes législatifs, particulièrement dans le dahir du 1er avril 1935. Le mot coranique donnait un caractère religieux à l'école. On nous menaçait, si nous y touchions, d'accuser le Protectorat d'attenter à la relibion musulmane.

Ne pourrions-nous pas adapter nos programmes aux exigences religieuses des Marocains? Enseigner le Coran et la langue arabe dans nos écoles officielles?

Cette solution a rencontré de vives oppositions. Il semble que la question de la langue manifeste l'opposition irréductible de deux peuples : les Marocains, défenseurs de l'arabe par instinct de conservation religieuse; les Français, défenseurs de leur langue par impérialisme culturel.

L'expérience ayant révélé que la terminologie avait joué un rôle important dans nos difficultés, on décida, en premier lieu, de renoncer à l'expression « école coranique » et de reprendre l'appellation traditionnelle de « msid ».

Il convenait ensuite de préciser l'enseignement donné dans les msids. Le Makhzen fut consulté, et dans une décision du 5 novembre 1937, S. Exc. le Grand Vizir définissait ainsi l'enseignement traditionnel : « Il porte sur l'enseignement du Coran; la langue et l'écriture arabes, la grammaire, la lecture de recueils didactiques religieux, la récitation des mêmes recueils, la morale et la discipline familiales. »

Partant de cette définition limitative, une Commission, placée sous la présidence du délégué du Grand Vizir à l'enseignement musulman, rédigea un projet de dahir qui a été scellé par S. M. le Sultan, le 11 décembre 1937.

Par ce texte, le Sultan, chef de la communauté musulmane, s'est réservé la connaissance de cette matière religieuse et a confié au délégué du Grand Vizir à l'enseignement musulman, assisté d'inspecteurs de même confession, le soin d'inspecter les écoles traditionnelles et de veiller à la qualité des maîtres et à l'orthodoxie de l'enseignement coranique.

Conclusion.

Les mesures adoptées tendent à neutraliser l'enseignement libre : elles ne résolvent pas la question fondamentale, celle que posent les critiques contre l'enseignement officiel dans les écoles franco-arabes.

Nous pensons qu'aussi longtemps que notre enseignement demeurera exclusif de l'enseignement coranique, une hypothèque grèvera notre politique marocaine.

Il semble qu'on puisse envisager pour l'avenir une solution heureuse, bien qu'elle répugne au premier abord à nos concepts modernes. Loin de s'obstiner dans une neutralité stérile, notre enseignement primaire musulman pourra avantageusement réunir les deux éléments auxquels les parents attachent une importance égale : l'enseignement français et l'enseignement islamique.

« L'instruction musulmane est fort répandue parmi les populations maraboutiques de l'Afrique occidentale française, mais elle se contente, en général, de la connaissance des versets du Coran, et on peut dire qu'elle n'a pas dépassé le scholastique de nos Universités du moyen âge. Quant aux indigènes musulmans, non seulement ils ne comprennent pas les progrès scientifiques de notre civilisation, mais ils les dédaignent.

» Dans tous les villages noirs de quelque importance, dans tous les campements nomades, les marabouts non fortunés, dès qu'ils ont acquis une certaine notoriété, installent une école dans laquelle se donne un enseignement essentiellement religieux.

» La majorité de ces marabouts nous voit avec une certaine inquiétude et, en général, s'attache à profiter de l'ignorance des indigènes pour les mettre en défiance contre nos méthodes et les éloigner de nos établissements scolaires...

» Nous pouvons néanmoins considérer que lorsque notre langue sera suffisamment répandue dans les pays musulmans, les indigènes sauront apprécier la valeur respective des deux enseignements et déserteront les écoles des marabouts... » (Général Duboc, « Les écoles coraniques en A. O. F. », dans *l'Action Française*, 2 mai 1938.)

Enseignement privé et Congrégations dans les colonies

Décrets du 29 septembre 1938 [1].

Rapport au président de la République.

Paris, le 29 septembre 1938.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les décrets des 14 février 1922 et 31 janvier 1938 (2) prescrivent comme une obligation stricte l'emploi exclusif de la langue française pour l'enseignement des indigènes en Afrique équatoriale française et en Afrique occidentale française.

Si l'enseignement du français doit garder sa prépondérance pour l'enseignement général, il paraît cependant nécessaire et conforme aux intérêts de l'éducation des indigènes de ne pas exclure d'une façon absolue l'emploi des langues indigènes quand elles ont une extension suffisante et surtout pour les enseignements pratiques et les centres d'éducation professionnelle et ménagère.

C'est dans ce but que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute sanction les présents projets de décrets organisant l'enseignement privé dans nos colonies d'Afrique.

Le ministre des Colonies,
GEORGES MANDEL.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840 en ses articles 24 et 26 ;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le gouvernement général de l'Afrique occidentale française ;

Vu les articles 291 et 294 du Code pénal ;

Vu le décret du 29 mars 1880, relatif aux associations ou Congrégations non autorisées rendu applicable aux colonies par le décret du 3 avril 1880 ;

Vu le décret du 1er août 1921, réglementant le séjour et l'établissement des étrangers en Afrique occidentale française ;

Sur le rapport du ministre des Colonies ;

Vu le décret du 14 février 1922 sur l'organisation de l'enseignement privé en Afrique occidentale française,

DÉCRÈTE :

ART. 1er. — Le décret du 14 février 1922 réglementant l'enseignement privé en Afrique occidentale française est modifié comme suit en son article 3 :

L'enseignement général doit être donné en langue française.

Toutefois l'emploi des idiomes indigènes peut être autorisé dans les cours pratiques et centres d'éducation indigènes.

En outre, les écoles coraniques et les « écoles de catéchisme » sont autorisées à donner dans le dialecte local un enseignement exclusivement religieux. Ces écoles ne sont pas considérées comme des établissements d'enseignement.

ART. 2. — Le ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française et au *Bulletin Officiel* du ministère des Colonies.

Fait à Paris, le 29 septembre 1938.

ALBERT LEBRUN.

Par le président de la République :
Le ministre des Colonies,
GEORGES MANDEL.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu le décret du 15 janvier 1910 portant création du gouvernement général de l'Afrique équatoriale française modifié par les décrets des 21 juillet 1925 et 2 février 1928 ;

Vu le décret du 31 décembre 1937 portant organisation administrative de l'Afrique équatoriale française (compte tenu du rectificatif paru au *Journal Officiel* de la République française du 2 mars 1938, p. 2458) ;

Vu les articles 291 et 294 du Code pénal ;

Vu le décret du 29 mars 1880 relatif aux associations ou Congrégations non autorisées, rendu applicable aux colonies par le décret du 3 avril 1880 ;

Vu le décret du 19 juin 1922 promulguant la convention du 10 septembre de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu le décret du 24 juillet 1929 réglementant l'admission des voyageurs français et étrangers en Afrique équatoriale française ;

Vu le décret du 31 janvier 1938 réglementant l'enseignement privé en Afrique équatoriale française ;

Sur le rapport du ministre des Colonies,

DÉCRÈTE :

ART. 1er. — Le décret du 31 janvier 1938 réglementant l'enseignement privé en Afrique équato-

(1) « Réglementation de l'enseignement privé en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française. » (*J. O.*, 7. 10. 38.)

(2) Cf. *Documentation Catholique*, t. 39, col. 301.

riale française est modifié comme suit en son article 3 :

L'enseignement général doit être donné en langue française.

Toutefois l'emploi des idiomes indigènes peut être autorisé dans les cours pratiques et centres d'éducation indigènes.

En outre, les écoles coraniques et les « écoles de catéchisme » sont autorisées à donner dans le dialecte local un enseignement exclusivement religieux. Ces écoles ne sont pas considérées comme des établissements d'enseignement.

ART. 2. — Le ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française et au *Bulletin Officiel* du ministère des Colonies.

Fait à Paris, le 29 septembre 1938.

ALBERT LEBRUN.

Par le président de la République :

Le ministre des Colonies,
GEORGES MANDEL.

Décret du 29 septembre 1938 (1)

Rapport au président de la République.

Paris, le 29 septembre 1938.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le Conseil général de la Guyane française a, dans sa séance du 21 décembre 1937, adopté une délibération tendant à instituer dans la colonie une taxe sur le revenu des congrégations et associations, et une taxe d'accroissement.

Les taxes dont il s'agit devant être d'un rendement minime et, au surplus, d'une perception délicate, il m'a paru inopportun d'en autoriser la création.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à votre haute sanction le projet de décret ci-joint, qui a pour objet de rejeter la délibération dont il s'agit.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre des Colonies,
GEORGES MANDEL.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du ministre des Colonies,

Vu l'article 55 de la loi de finances du 29 juin 1918 ;

Vu la délibération du Conseil général de la Guyane française en date du 21 décembre 1937 établissant dans la colonie une taxe sur le revenu des Congrégations et associations et une taxe d'accroissement ;

La section des Finances, des Affaires étrangères, de la Guerre, de la Marine militaire, de l'Air, des Pensions et des Colonies du Conseil d'Etat entendue,

DÉCRÈTE :

ART. 1er. — N'est pas approuvée la délibération susvisée du Conseil général de la Guyane française en date du 21 décembre 1937 établissant dans la colonie une taxe sur le revenu des Congrégations et associations et une taxe d'accroissement.

ART. 2. — Le ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié aux *Journaux Officiels* de la République française et de la Guyane française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère des Colonies.

Fait à Paris, le 29 septembre 1938.

ALBERT LEBRUN.

Par le président de la République :

Le ministre des Colonies,
GEORGES MANDEL.

(1) « Rejet d'une délibération du Conseil général de la Guyane tendant à instituer dans la colonie une taxe sur le revenu des Congrégations et associations et une taxe d'accroissement. » (*J. O.*, 5. 10. 38.)

Maître auxiliaire dans une école privée

Instituteur privé. Faute prétendue. Poursuites correctionnelles. Relaxe. Poursuite disciplinaire. Censure. Chose jugée. Excès de pouvoir.

CONSEIL D'ÉTAT (Contentieux)

(*Séance du 29 juin 1938.*)
Présidence de M. PORCHÉ.

Les infractions aux articles 4 et 7 de la loi du 30 octobre 1886 sont de celles qui, punies d'amende et de fermeture de l'école, relèvent de l'autorité judiciaire.

Dès lors, si une décision de relaxe a été prononcée par la juridiction répressive, cette décision a autorité de chose jugée* erga omnes *et s'oppose à l'exercice de toute action disciplinaire devant les juridictions administratives.

LE CONSEIL D'ETAT statuant au contentieux (section du contentieux, 3e et 4e sous-sections réunies),

Vu la requête et le mémoire présentés par la demoiselle Rousse (Claire-Valentine), directrice de l'école primaire privée de Saint-Martin-sur-Crust (Morbihan), et y demeurant, ladite requête et ledit mémoire enregistrés au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat, le 15 novembre 1937, et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler une décision, en date du 28 septembre 1937, par laquelle le Conseil départemental de l'enseignement primaire du Morbihan a prononcé contre la requérante la peine de la censure ;

Ce faire, attendu que l'article 1er de la loi du 16 juin 1881 modifié par la loi du 24 avril 1930 ne donne aucun caractère régulier à l'utilisation des auxiliaires ou moniteurs ; que la question de savoir si c'est en violation des règles légales que la demoiselle Morin avait été employée comme auxiliaire par la requérante relevait de la compétence des tribunaux judiciaires par application de l'article 40 de la loi du 30 octobre 1886 ; que le Conseil

départemental de l'enseignement primaire a commis une illégalité en se saisissant de cette question ; qu'il a également violé la loi en ne tenant pas compte de l'arrêt de la Cour d'appel de Rennes prononçant l'acquittement de la requérante, auquel s'attachait l'autorité de la chose jugée ;

Vu la décision attaquée :

Vu, enregistrées comme ci-dessus le 7 février 1938, les observations présentées par le ministre de l'Education nationale, en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, desquelles le ministre déclare s'en remettre à la sagesse du Conseil d'Etat, en signalant que l'acquittement dont a bénéficié la demoiselle Rousse est intervenu en raison de l'insuffisance du dossier, et ne pouvait, par suite, faire obstacle à une sanction disciplinaire ; que le Conseil départemental, par la décision attaquée, a entendu appliquer la loi du 24 avril 1930 qui interdit aux maîtres trop jeunes d'enseigner ;

Vu, enregistrées comme ci-dessus, le 12 février 1938, les observations en réplique présentées pour la demoiselle Rousse, lesdites observations tendant aux mêmes fins que la requête par les mêmes moyens et, en outre, par les motifs que la décision du Conseil départemental a été rendue sur une procédure irrégulière, la demoiselle Rousse n'ayant pas reçu de convocation régulière à comparaître devant le Conseil et n'ayant pas eu communication du dossier ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu la loi du 16 juin 1881 ;

Vu la loi du 30 octobre 1886 ;

Vu la loi du 24 avril 1930 ;

Vu la loi du 7-14 octobre 1790 ;

Vu la loi du 24 mai 1872 ;

Ouï M. Cahen-Salvador, auditeur, en son rapport ;

Ouï Me Rouvière, avocat de la demoiselle Rousse, en ses observations ;

Ouï M. Roujou, maître des requêtes, commissaire du gouvernement, en ses conclusions ;

Considérant qu'il résulte des pièces du dossier que la faute pour laquelle la demoiselle Rousse a été traduite devant le Conseil départemental de l'enseignement primaire de Morbihan, en vertu de l'article 41 de la loi du 30 octobre 1886, consistait dans le fait que l'enseignement aurait été donné dans son école par une institutrice âgée de moins de dix-huit ans, au mépris de l'interdiction édictée par les articles 4 et 7 de ladite loi du 30 octobre 1886 ;

Considérant que les infractions auxdits articles 4 et 7 sont de celles qui, aux termes de l'article 40 de la loi précitée, sont punies d'amendes en entraînant la fermeture de l'école ; que c'est donc à l'autorité judiciaire qu'il appartient d'en connaître ; que, sans doute, les dispositions précitées ne font pas obstacle à ce qu'après une condamnation prononcée par application de l'article 40, soit exercée, s'il y a lieu, contre une institutrice privée, l'action disciplinaire prévue à l'article 4, mais qu'il est constant que, dans l'espèce, la demoiselle Rousse a été relaxée des fins de poursuites correctionnelles dirigées contre elle ; que, dès lors, en prononçant la censure de la requérante par les mêmes fautes qui ont fait l'objet de l'arrêt de relaxe, le Comité départemental a fait une fausse application de la loi et que sa décision doit être annulée.

Décide :

La décision susvisée du Conseil départemental de l'enseignement primaire du Morbihan en date du 28 septembre 1937 est annulée.

OBSERVATIONS

L'utilisation des auxiliaires ou moniteurs a toujours été tenue pour régulière. Un arrêt de la Cour de Toulouse du 2 décembre 1926 (*Doc. Cath.*, t. 17, col. 1080 et la note), pour ne citer que celui-là, en a rappelé les raisons juridiques.

La loi du 24 avril 1930 (*Documentation Cath.*, t. 23, col. 1324) modifiant l'article 1er de la loi du 16 juin 1881 a confirmé la jurisprudence antérieure. Elle en a simplement modifié les conditions d'application.

En l'espèce, Mlle Rousse avait utilisé comme auxiliaire une demoiselle Morin pourvue de son brevet, mais non âgée de 18 ans (Cf. art. 7 de la loi du 30. 10. 1886 modifié par la loi du 6. 10. 1919). L'administration, prétendant que les locaux où enseignait Mlle Morin n'étaient pas en communication suffisante avec la classe où enseignait Mlle Rousse, a traduit cette dernière devant le tribunal correctionnel de Vannes par l'intermédiaire du Parquet de cette ville. Le 24 mars 1937, le tribunal a prononcé une amende de 16 francs, mais, sur appel, la Cour de Rennes l'a réformé. Dans son arrêt du 10 mai 1937, elle a constaté, en effet, « que du plan produit, non contredit par les éléments du dossier, il ressort que la demoiselle Morin participait à l'enseignement sous la surveillance effective et continue de la directrice ».

Cet arrêt devait mettre fin au litige, étant donné le caractère général et absolu des décisions répressives. L'administration académique, sans doute pour protester contre la décision de relaxe, a engagé des poursuites devant le Conseil départemental. Elle a allégué que les poursuites disciplinaires seraient, en toute hypothèse, indépendantes des poursuites pénales. C'est la solution qui a triomphé devant le Conseil départemental qui a prononcé en dernier ressort la peine de la censure.

Une telle décision était manifestement erronée, ainsi que l'avait précédemment jugé le Conseil d'Etat dans un arrêt du 25 mars 1927 (*Doc. Cath.*, t. 18, col. 498 et la note). Si le cumul des deux poursuites pénale et disciplinaire est possible, c'est à la condition que la poursuite pénale d'abord exercée ait abouti à une condamnation. Au cas, au contraire, où, comme en l'espèce, elle aboutit à un acquittement, l'autorité de chose jugée qui s'attache à la décision intervenue fait obstacle à ce que toute autre juridiction soit saisie des mêmes faits et puisse ainsi se mettre en contradiction avec ce qui a été définitivement jugé à l'égard de tous.

Jean Rouvière,
avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

Affectation cultuelle d'une chapelle et cérémonies traditionnelles dans un cimetière

Cimetière communal. Chapelle. Exercice du culte. Arrêté municipal. Interdiction. Excès de pouvoir. Annulation. Nouvel arrêté. Cérémonies extérieures du culte. Interdiction. Seconde annulation.

CONSEIL D'ÉTAT (Contentieux)

(*Séance du* 20 *juillet* 1938.)

Présidence de M. PORCHÉ.

Si le maire puise dans ses pouvoirs de police la faculté de prendre les mesures qu'exige le maintien de l'ordre dans une chapelle de cimetière et dans le cimetière même, il est tenu de concilier ces pouvoirs avec le libre exercice du culte et l'obligation de ne porter atteinte aux traditions locales que dans la mesure strictement nécessaire au maintien de l'ordre.

En conséquence, est illégal un arrêté municipal qui, en dehors de toute circonstance exceptionnelle justifiant ces mesures, interdit la célébration du culte dans la chapelle du cimetière en dehors des obsèques et prohibe les cérémonies traditionnelles du culte dont le cimetière était le lieu.

LE CONSEIL D'ETAT statuant au contentieux (section du contentieux, 1re et 2e sous-sections réunies),

Vu la requête (1) présentée par **l'abbé Emmanuel Bernard,** curé doyen de Mormoiron (Vaucluse), ladite requête enregistrée au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat, le 21 octobre 1937, et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler, pour excès de pouvoir, un arrêté, en date du 20 septembre 1937, par lequel le maire de la commune de Mormoiron a interdit « la célébration du culte en dehors des obsèques... dans l'intérieur du cimetière de la commune » ;

Ce faire, attendu que, par décision en date du 18 juin 1937, le Conseil d'Etat a annulé un précédent arrêté, en date du 13 juin 1936, par lequel le maire de Mormoiron avait interdit « toutes célébrations de cultes religieux... dans la chapelle située à l'intérieur du cimetière communal » ; que l'arrêté présentement attaqué comporte, en dehors des cérémonies relatives aux obsèques, la même prohibition en ce qui concerne la chapelle précitée, celle-ci comprise dans le cimetière ; qu'à cet égard, il a donc été pris en violation de la décision susmentionnée du Conseil d'Etat ; qu'en outre, il a pour effet d'interdire notamment les processions traditionnelles du 1er novembre au même titre que les cérémonies célébrées de temps immémorial aux mois de mai et de novembre ; qu'aucune raison tirée de la nécessité de maintenir l'ordre public, soit dans le cimetière, soit même sur le reste du territoire de la commune, ne pouvait rendre légitime une telle prohibition ; que l'arrêté attaqué est donc contraire à la loi du 9 novembre 1905 comme d'ailleurs au décret du 23 prairial an XII ;

Vu l'arrêté attaqué ;

Vu les observations présentées au nom de la commune de Mormoiron par son maire en exercice, en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus, le 27 janvier 1938, et tendant au rejet de la requête, par les motifs qu'en prenant l'arrêté attaqué le maire n'a fait qu'user des pouvoirs qu'il tient de l'article 97 de la loi du 5 avril 1884 et aussi du décret du 23 prairial an XII, qui paraît même interdire dans les lieux de sépulture des cérémonies autres que celles des funérailles ; que des incidents regrettables auraient pu se produire si le clergé avait, à la suite de la décision du Conseil d'Etat du 18 juin 1937, pris le parti de célébrer le culte en tous temps dans la chapelle et d'organiser ostensiblement des manifestations religieuses dans le cimetière ; que l'arrêté attaqué a été pris dans le seul souci d'éviter de tels troubles ;

Vu les observations présentées par la ministre de l'Intérieur en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 23 mars 1938, et tendant à l'annulation de l'arrêté attaqué, par le motif qu'aucune raison actuelle et précise n'a pu être invoquée par le maire au soutien dudit arrêté.

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu les lois des 7-14 octobre 1790 et 24 mai 1872 ;

Vu le décret du 23 prairial an XII ;

Vu les lois des 9 décembre 1905 et 2 janvier 1907 ;

Ouï M. Fatou, maître des requêtes, en son rapport ;

Ouï M. Josse, maître des requêtes, commissaire du gouvernement, en ses conclusions ;

Considérant que, par l'arrêté attaqué, en date du 17 septembre 1937, le maire de Mormoiron a interdit « la célébration du culte, en dehors des obsèques... dans l'intérieur du cimetière de la commune » ;

Considérant, d'une part, qu'il n'est pas contesté que la prohibition ainsi édictée concerne, aussi bien que le cimetière proprement dit, la chapelle comprise dans son enclos ;

Considérant, d'autre part, que, par la généralité de ses termes cette interdiction porte, en ce qui concerne le cimetière lui-même, et mises à part les cérémonies relatives aux obsèques — sur toutes les manifestations religieuses extérieures, ce qui comprendrait notamment les cérémonies fondées sur des traditions locales, dont l'existence n'est pas discutée ;

Considérant que, s'il appartenait au maire, en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article 97 de la loi du 5 avril 1884, de prendre les mesures qu'exigeait le maintien de l'ordre dans la chapelle précitée et dans le reste de l'enclos du cimetière, il

(1) N° 60861.

était tenu de concilier l'accomplissement de ce devoir avec le libre exercice du culte, garanti par l'article 1er de la loi du 9 décembre 1905 et l'article 5 de la loi du 2 janvier 1907, et de ne porter atteinte aux traditions locales que dans la mesure strictement nécessaire au maintien de l'ordre; qu'en interdisant « la célébration du culte, en dehors des obsèques » dans la chapelle alors qu'aucune circonstance exceptionnelle ne rendait nécessaire cette mesure, et en édictant la même défense en ce qui concerne le reste du cimetière sans qu'aucun motif tiré de la nécessité de maintenir l'ordre pût être invoqué pour légitimer la prohibition de cérémonies fondées, sur des traditions locales, le maire a commis un excès de pouvoir;

Décide :

Art. 1er. — L'arrêté, susvisé en date du 20 septembre 1937, du maire de Mormoiron est annulé.

Art. 2. — Les frais de timbre se montant à 10 francs exposés devant le Conseil d'Etat par l'abbé Bernard lui seront remboursés par la commune de Mormoiron, ainsi que les frais de timbre de la présente décision.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Opposition à ouverture d'école libre

Ecole libre. — Déclaration. — Opposition : cour non sablée, eau non p table. — Conseil départemental. — Conseil supérieur. — Mainlevée. — Opposition non recevable.

Aux termes de l'art. 38 de la loi du 30 octobre 1886, l'Inspecteur d'Académie a seul qualité pour former opposition à une ouverture d'une école privée ;

Est donc non recevable une opposition dont la notification ne fait état que de la signature de la directrice de l'Ecole normale quand bien même cette signature serait précédée de la mention « pour délégation ».

Le 28 août 1937 Mlle Loireleux a adressé à l'Inspecteur d'Académie une déclaration d'ouverture d'école privée de filles sans pensionnat à Soulgé-le-Bruant. Il lui en a été délivré récépissé le 30 août.

Le 27 septembre une opposition a été notifiée dans les termes suivants :

I. — L'Inspecteur de l'Académie de Rennes en résidence à Laval :

Vu l'article 38 de la loi du 30 octobre 1886 et les articles 160 et 161 du décret du 18 janvier 1887 ;

Vu la déclaration en date du 28 août 1937, et dont il a été délivré récépissé le 30 août 1937, par laquelle Mlle Loireleux de Soulgé-le-Bruant a fait connaître son intention d'ouvrir dans cette commune, à l'expiration du délai légal, une école privée primaire élémentaire de filles avec classe enfantine ;

Vu le rapport de M. l'inspecteur primaire de Laval en date du 27 septembre 1937.

Considérant que :

1° Bien que sablées, les cours sont encore parsemées de cailloux aux arêtes vives qui peuvent causer des chutes dangereuses ;

2° D'après la déclaration de Mlle Loireleux, une analyse faite en août dernier par un pharmacien de Laval a révélé que l'eau de la pompe située dans la cour n'était pas potable. Or, d'après la jurisprudence constante du Conseil supérieur : « à lui seul, le manque dans l'école d'eau potable et d'eau de lavage constitue un motif suffisant d'opposition lorsqu'il est prouvé qu'il n'y avait pas d'impossibilité absolue de s'en procurer ».

Arrête :

Opposition est faite, pour des raisons tirées de l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des élèves, à l'ouverture de l'école privée primaire élémentaire de filles avec classe enfantine que Mlle Loireleux se propose d'ouvrir à Soulgé-le-Bruant.

Laval, le 27 septembre 1937.

Pour l'Inspecteur d'Académie,
La Directrice de l'Ecole normale.

Le jugement de cette opposition a eu lieu devant le Conseil départemental de la Mayenne le 16 octobre 1937. Mlle Loireleux a invoqué en la forme la nullité de l'opposition. Au fond, elle a soutenu que la cour était en bon état. Quant à l'eau, elle était puisée à la nappe qui alimentait le puits communal et l'école publique, elle était en outre filtrée. Il n'y avait donc pas moyen de mieux faire.

Le Conseil départemental a passé outre à ces objections. Il a maintenu l'opposition. Voici sa décision :

II. — Le Conseil départemental de l'enseignement primaire :

Le 30 août 1937, Mlle Clotilde Loireleux déposait entre les mains de M. l'inspecteur d'Académie un dossier de déclaration d'ouverture d'une école privée de filles, sans pensionnat, à Soulgé-le-Bruant. Récépissé lui était remis le même jour. Le 27 septembre 1937, M. Brémont, inspecteur primaire à Laval, visitait les locaux et proposait de faire opposition à l'ouverture de cette école pour deux motifs : « bien que sablées, les cours sont encore parsemées de cailloux aux arêtes vives qui peuvent causer des chutes dangereuses »; « l'école est dépourvue d'eau potable ».

Adoptant ces propositions, M. l'inspecteur d'Académie signait, le 27 septembre 1937, un arrêté d'opposition, qui fut notifié à l'intéressée dans le délai légal et dont elle accusait réception le 29 septembre 1937 sans contester le moins du monde son authenticité.

Le 20 octobre 1937, Mlle Loireleux adressait à M. le préfet une lettre discutant les motifs de l'opposition et contenant ce passage: « Dans ces conditions, il n'y a pas d'opposition et le Conseil n'a pas à examiner le fond de l'affaire. C'est tellement vrai que, sans même craindre la possibilité d'un tel examen, j'ai ouvert l'école exactement comme en cas de non-opposition. » Mlle Loireleux n'ignorait pas à cette date — elle en fut avisée le 13 octobre 1937, ainsi que l'établit une lettre du maire de Soulgé-le-Bruant qui figure au dossier — que le Conseil départemental devait se réunir aujourd'hui même pour instruire l'affaire. C'est dire qu'elle s'est rendue sciemment coupable d'ouverture illégale d'une école, faute sanctionnée par l'article 40 de la loi du 30 octobre 1886.

En présence de l'intéressée et de son avocat, Me de Chevaigné, avocat du barreau de Laval, M. Tanton, inspecteur primaire à Mayenne, chargé d'instruire l'affaire par arrêté préfectoral du 30 septembre 1937, donne lecture de son rapport dont le texte suit:

« J'ai l'honneur de vous exposer ci-dessous les résultats de l'enquête à laquelle il me fut donné de procéder, conformément à l'arrêté préfectoral du 30 septembre 1937 me désignant pour rapporter devant le Conseil départemental de l'enseignement primaire sur l'opposition formée par M. l'inspecteur d'Académie à l'ouverture d'une école élémentaire privée de filles à Soulgé-le-Bruant.

» De l'examen des pièces figurant au dossier, il résulte que Mlle Loireleux a déclaré le 30 août 1937 son intention d'ouvrir une école privée de filles, avec classe enfantine, à Soulgé-le-Bruant, et que le récépissé réglementaire ayant été délivré à l'intéressée, l'inspecteur d'Académie a fait opposition à l'ouverture de cette école pour deux motifs tirés de l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des élèves. Cette opposition a été notifiée à l'intéressée le 27 septembre 1937. Mlle Loireleux a constaté le bien-fondé des motifs de l'opposition et demandé que l'affaire suive son cours. Aussi, le Conseil départemental, saisi conformément aux dispositions des articles 162 et 163 du décret du 18 janvier 1887, doit-il statuer sur l'opposition fondée, en premier lieu, sur le fait que « bien que sablées, les cours sont encore parsemées de cailloux aux arêtes vives qui peuvent causer des chutes dangereuses »;

» Ma visite du 13 octobre 1937 m'a révélé qu'une couche de sable fin uniformément répandue sur le sol des cours a corrigé d'une façon satisfaisante les inégalités du sol. Mais, ainsi qu'en a jugé le Conseil supérieur dans plusieurs cas analogues, ce travail eût dû être achevé et entrepris avant la déclaration d'ouverture. L'amélioration récente n'empêche pas de découvrir, sous le revêtement de sable, les inégalités du sol qui constituaient un danger certain pour les élèves au moment où la déclaration d'ouverture de l'école est intervenue. Il suit de là que l'opposition, pour ce motif, est absolument fondée.

» Le deuxième motif d'opposition (défaut d'alimentation de l'école en eau potable) a été déclaré sans fondement par un tiers, M. Fauchard, inspecteur diocésain de l'enseignement privé, qui, bien que n'ayant pas qualité légale pour intervenir dans l'affaire, paraît s'être substitué à Mlle Loireleux pour discuter en son nom et demander la mainlevée de l'opposition avant le jugement du Conseil départemental. M. Fauchard reconnaît que l'eau de la pompe n'est pas potable, mais il affirme qu'est potable l'eau des deux filtres dont l'école est dotée, ce qui, après examen du rapport de M. le Dr Poty, présenté au nom du Comité départemental d'hygiène apparaît comme une contre-vérité. Ce rapport établit que « l'eau analysée après filtration (filtre en amiante) donne des résultats suspects, ainsi qu le bulletin du laboratoire départemental d'hygièn l'établit ». La netteté de cette affirmation ne permet donc pas de douter que l'eau fournie par le filtres ne répond pas plus aux exigences réglemen taires que l'eau débitée par la pompe. La pompe d'ailleurs, et non le filtre toujours insuffisant, constitue un des moyens normaux d'alimenter le écoles en eau potable. La jurisprudence constante du Conseil supérieur décide que « toute ouvertu d'école privée impose l'obligation de fournir de l'eau abondante et saine, à moins d'impossibilité absolue formellement reconnue ». Or, cette impos sibilité n'existe pas.

» On ne saurait exciper des conditions particu lières de l'approvisionnement en eau des deux écoles publiques de la commune. M. Fauchard affirme que l'école publique de filles de Soulgé-le Bruant se sert de filtres, ce qui est faux. L'école publique de filles dispose d'un puits dont nul ne sait à l'heure actuelle si l'eau est potable ou non parce que nul ne l'utilise depuis longtemps. Pa simple raison de commodité, la directrice emploie pour les soins de propreté l'eau du puits communal situé près de l'église, et pour l'alimentation l'eau puisée à la fontaine Saint-Médard, distincte du puit communal. M. le Dr Poty commet donc une erreu quand il écrit dans son rapport du 30 septembre « Ce même puits, le puits communal, fournit égale » ment l'eau de boisson de l'école publique d » filles. » Quant à l'école de garçons, la pomp qu'elle possède fournit une eau parfaitemen potable, qui sert à tous les usages.

» Ainsi l'argument tiré de la comparaison entr l'école privée et les deux écoles publiques apparaî dénuée de fondement. Une même conclusion s'im pose en ce qui concerne l'impossibilité d'aménage le puits de l'école privée. Ces deux puits, forés a flanc de la colline, ne sont distants que d'une tren taine de mètres. Or, parlant du puits communal M. le Dr Poty écrit, dans son rapport précité « Qu'il devrait être vidé, curé, désinfecté et, bie » entendu, protégé contre toutes les causes exté » rieures de pollution : fosses d'aisance, plate » formes à fumier... » Si ces mesures doivent êtr efficaces pour le puits communal, elles le seron aussi pour le puits de l'école privée, il suffit qu les travaux nécessaires soient exécutés.

» Il convient enfin de signaler que la commun de Soulgé-le-Bruant n'est nullement privée d'ea potable. Une source débite, à la fontaine Sain Médard, de l'eau absolument saine. Il appartena évidemment à la déclarante de se renseigner sur l situation, à cet égard, des diverses parties de l'ag glomération et de choisir, pour l'école qu'elle s proposait d'ouvrir, un emplacement qui permît d profiter des ressources naturelles du sol afin d satisfaire aux exigences réglementaires touchan l'alimentation de l'école en eau potable. Pour ce raisons, j'ai l'honneur de proposer au Conseil dépa temental le maintien de l'opposition faite à l'ou verture de l'école privée de filles de Soulgé-le Bruant. »

Au nom de Mlle Loireleux, Me de Chevaign présente les arguments de la défense et aboutit ces conclusions:

La lettre notifiant à Mlle Loireleux qu'une opp sition avait été faite à l'ouverture de l'école éta ainsi signée: « Pour l'inspecteur d'Académie,

directrice d'Ecole normale, déléguée : signé Espiau ». La copie de l'arrêté d'opposition jointe à cette lettre portait la même mention et la même signature. Or, M. l'inspecteur d'Académie n'ayant pas le droit de déléguer en cette affaire les pouvoirs qu'il tient de la loi, l'opposition faite est irrégulière et sans valeur. C'est d'ailleurs pourquoi Mlle Loireleux a ouvert l'école sans attendre le jugement du Conseil départemental.

Il est bien difficile d'affirmer que la cour présente actuellement des dangers pour les élèves.

L'école projetée est alimentée en eau potable dans les mêmes conditions que l'école publique, pourquoi donc « avoir deux poids et deux mesures » ? De plus, il est impossible que la pompe située dans la cour de l'école privée de filles fournisse de l'eau potable, c'est le cas « d'impossibilité absolue » qu'admettent les règlements et la jurisprudence en vigueur.

M. l'inspecteur primaire de Laval demande alors à Mlle Loireleux si l'école est bien ouverte à l'heure actuelle, il obtient une réponse affirmative.

Mlle Loireleux et son conseil s'étant retirés, le Conseil départemental délibère.

Tous les membres du Conseil sont d'accord pour déclarer que la question préjudicielle soulevée par le défenseur : « L'opposition fut-elle valablement notifiée ? » doit être résolue par l'affirmative. La minute de l'arrêté d'opposition figurant au dossier porte bien la signature autographe de M. l'inspecteur d'Académie, les circulaires ministérielles, une tradition constante, permettent à tout chef de service, surtout pendant la période des vacances, de déléguer sa signature au fonctionnaire qu'il estime qualifié ; enfin Mlle Loireleux n'a soulevé aucune objection sur ce point lorsque, par lettre du 29 septembre 1937, figurant au dossier, elle accusa réception de l'opposition qui lui était notifiée.

A l'exception de M. Pollet, conseiller général, de M. Azé et de Mme Duval, représentants de l'enseignement privé, tous les membres du Conseil estiment que les motifs de l'opposition sont valables et adoptent les conclusions du rapporteur.

Conformément à l'article 150 du décret du 18 janvier 1887, le vote a lieu à mains levées. Par neuf voix, dont celle du président contre trois, le Conseil décide de rendre le jugement dont la teneur suit :

. . . .

Vu la loi du 30 octobre 1886, articles 37 à 49 ;

Vu le décret du 18 janvier 1887, articles 158 et suivants ;

Décide de maintenir l'opposition faite par M. l'Inspecteur d'Académie, pour des motifs tirés de l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des enfants, à l'ouverture d'une école primaire privée de filles, avec classe enfantine, à Soulgé-le-Bruant.

. . . .

Appel a été interjeté devant le Conseil supérieur qui, dans une première décision, a demandé des précisions sur la réalité de l'absence de l'Inspecteur d'Académie et les conditions de la délégation invoquée dans l'acte d'opposition. Il a été établi que l'inspecteur était en congé et que, s'il y avait eu une délégation, celle-ci ne résultait d'aucun texte administratif.

Dans ces conditions, l'opposition a été déclarée irrégulière sans qu'il ait été besoin d'examiner au fond la valeur des motifs de l'opposition. L'arrêt a été rendu à la date du 7 juillet 1938.

III. — Le Conseil supérieur de l'Instruction publique :

Vu la décision du Conseil départemental de la Mayenne en date du 23 octobre 1937 confirmant l'opposition formée par l'Inspecteur d'Académie à l'ouverture par Mlle Loireleux d'une école primaire élémentaire libre de filles à Soulgé-le-Bruant ;

Vu l'appel interjeté par Mlle Loireleux en date du 4 novembre 1937 ;

Vu l'article 38 de la loi du 30 octobre 1886 ;

Vu ensemble les pièces du dossier ;

Ouï le rapport écrit d'un des membres de la Commission des affaires contentieuses et disciplinaires ;

Ouï Me Rouvière, avocat de l'appelante, en ses moyens d'appel et conclusions ;

Attendu que, sur la demande d'ouverture d'une école libre à Soulgé-le-Bruant, formée par Mlle Loireleux, opposition a été formée le 27 septembre 1937 et notifiée à l'intéressée le même jour ;

Attendu que la notification faite de l'arrêt d'opposition ne porte aucune mention de la signature de l'Inspecteur d'Académie, la copie notifiée portant uniquement comme signature : « A. Espiau. Pour l'Inspecteur d'Académie, la déléguée, directrice de l'Ecole normale » ;

Attendu que dans ces conditions l'opposition faite n'était pas recevable ;

Par ces motifs,

Réforme la décision du Conseil départemental de la Mayenne du 23 octobre 1937,

Déclare non recevable l'opposition formée par M. l'Inspecteur d'Académie de la Mayenne.

Fait à Paris, le 1er août 1938.

Le ministre de l'Education nationale, président du Conseil supérieur,
JEAN ZAY.

OBSERVATIONS

Aux termes de l'art. 38 de la loi du 30 octobre 1886 l'Inspecteur d'Académie a seul qualité pour former opposition à l'ouverture d'une école privée ; aucun texte ne lui permet de déléguer ce pouvoir qui constitue de sa part un acte d'autorité. En l'absence de toute disposition législative l'y habilitant, même au cas où il serait empêché, il ne peut se substituer une autre personne en lui déléguant ses fonctions. La pratique et la doctrine du Conseil d'Etat sont en ce sens. M. Laferrière, vice-président du Conseil d'Etat, exposait dans son *Traité de la juridiction administrative* (2e éd. p. 500) qu'en « principe les compétences ne peuvent pas se déléguer au gré de ceux qui les exercent parce qu'elles résultent de la loi, qu'elles sont d'ordre public et que, par conséquent, elles ne peuvent être exercées que par ceux à qui elles sont dévolues. Il ne peut être dérogé à cette règle qu'en vertu de dispositions spéciales de la loi et dans la mesure qu'elles déterminent ».

La faculté donnée à un membre de l'enseignement public d'opposer son veto à l'ouverture d'une école libre est un acte suffisamment grave pour que celui qui détient ce pouvoir ne puisse à son gré le déléguer à toute personne de son choix. Les principes et la jurisprudence confirmaient ce point de vue. En les appliquant pour la première fois à cette situation, le Conseil supérieur en a tiré la conséquence qui s'imposait : l'opposition n'était pas recevable puisque formée par une personne sans qualité. JEAN ROUVIÈRE.

Le communisme dans le monde en 1938

Analyse de la situation présente

Du R. P. JOSEPH LEDIT, *dans la* Westminster Catholic Chronicle (*octobre* 1938). *:*

Le prestige de l'U. R. S. S. fortement ébranlé [1].

Une intéressante évolution peut être actuellement observée dans le mouvement communiste international. Le prestige de l'U. R. S. S. a été fortement ébranlé par les événements survenus en Espagne rouge. Défaites militaires, échecs diplomatiques des « Rouges », articles écrits par d'anciens membres des brigades internationales rentrés dans leur pays, tout cela, joint au prestige grandissant que s'est acquis l'Espagne nationale par ses victoires et par sa modération politique, a profondément modifié l'opinion publique. Actuellement, nombre de ses adversaires d'il y a deux ans, nombre des hésitants d'il y a six mois, viennent grossir avec entrain les forces de l'Espagne nationale, abandonnant à leur malheureux sort les dernières troupes rouges, vouées à la défaite. L'U. R. S. S., qui avait misé totalement sur la victoire de l'Espagne rouge, tout comme elle avait fait précédemment sur la défaite italienne en Abyssinie, a perdu une grande partie de son prestige. Les esprits tenus dans un état d'excitation nerveuse par la presse communiste sont aujourd'hui avides de nourriture plus substantielle. Le temps de l'agitation est passé, l'heure est venue de la modération.

Enfin, le régime moscoutaire et les massacres qu'il a engendrés ont prouvé à maints idéologues révolutionnaires que l'U. R. S. S. n'a rien d'une démocratie. Le personnage de Staline a revêtu un aspect brutal et repoussant. Le personnel des ambassades russes en territoire étranger vit dans la terreur. Le matin, à l'arrivée du courrier, on se jette sur la *Pravda* pour connaître les dernières arrestations opérées et les aveux des nouvelles victimes, et personne n'ose discuter ces événements.

M. Litvinov, qui n'est pas sûr de sa position et connaît parfaitement l'opinion que Staline et Iezhov ont de lui, est incapable de diplomatie. Son enthousiasme, pour le moment, est complètement tombé.

Progrès des partis communistes.

Et pourtant, en dépit de ces revers, les partis communistes, dans le monde entier, consolident leur position et recrutent de nouveaux adhérents. Il n'existe pas, à notre connaissance, un seul pays, parmi ceux où le communisme a une existence légale, où ces partis ne soient aujourd'hui beaucoup plus puissants qu'ils ne l'étaient il y a deux ans. La seule exception est peut-être la France, où le formidable essor de 1936 et 1937 a été arrêté, paraît-il, durant les deux ou trois derniers mois. Mais nous ne possédons pas de statistiques concernant cette période, et en janvier 1938, le parti était encore florissant. Le communisme organise partout des campagnes intensives pour le recrutement de nouveaux adhérents et il serait erroné de juger de leur succès par les résultats d'élections partielles ou même générales, montrant une diminution des voix communistes. Là même où ils ont perdu quelque peu de leur ascendant sur les masses, les communistes ont gagné du terrain sur leurs proches voisins.

Les récents rapports publiés sur l'état du communisme, au début de l'année 1938, dans les différentes contrées de l'Amérique du Sud, et particulièrement en République Argentine, en Colombie et au Chili, montrent un progrès marqué, sinon du parti communiste lui-même, du moins de son influence sur les masses populaires. Plusieurs de ces pays nous causeront peut-être de grandes surprises avant très longtemps.

Le communisme reste une menace.

Donc, en admettant même que le communisme ait subi des pertes sur le terrain politique, il serait imprudent de dire qu'il a cessé d'être une menace. Trop de gens jugent d'un mouvement universel comme celui-ci sur des données d'ordre purement politique. Nul n'ignore cependant avec quelle facilité les situations politiques se modifient et avec quelle rapidité leur évolution peut entraîner des conséquences graves. Il peut être utile de rappeler quelques points d'histoire qui nous aideront à apprécier l'importance de l'heure présente et à saisir l'étendue de l'œuvre à accomplir.

Le mouvement communiste est avant tout un mouvement de minorité, même quand il réussit à s'imposer aux masses. Or, tout mouvement de minorité doit garantir son unité par une forte discipline intérieure, afin d'être prêt à prendre des décisions fermes au moment opportun. Si un changement vient à se produire dans la situation générale, le succès sera proportionné à ce moment à la ténacité et à la discipline mises en œuvre aux heures difficiles. L'histoire du parti bolcheviste russe le prouve. Combien de fois, avant la révolution décisive d'octobre 1917, les chefs révolutionnaires furent-ils emprisonnés ! Chaque fois on crut la situation sauvée. Au début de 1917,

(1) Les sous-titres et les notes ont été ajoutés par *la Documentation Catholique.*

aux dernières heures de la monarchie, tous les leaders bolchevistes étaient exilés ou relégués en Sibérie. En juillet 1917, Kerenski se croyait bien maître de la situation quand Lénine s'enfuit en Finlande tandis que les autres leaders étaient emprisonnés. Néanmoins, quelques mois plus tard, le parti triomphait d'une manière décisive. Rien n'est changé aujourd'hui. Même dans les pays où l'influence communiste a baissé, le parti maintient et renforce son organisation, donnant au monde un remarquable exemple de discipline.

L'exemple de l'Espagne.

Les mouvements de minorité sont forts dans la mesure où leurs adversaires sont désorganisés. Ce fut évident durant les premiers mois de la guerre civile en Espagne, où la presse communiste, admirablement menée, fit croire au grand nombre les pires horreurs concernant l'Espagne nationale. La guerre d'Espagne est d'ailleurs fertile en illustrations de ce principe. Si jamais l'individualisme triompha dans un pays, c'est bien en Espagne de 1931 à 1936. Les catholiques, en particulier, étaient lamentablement divisés. Sur l'initiative du Saint-Siège, en 1933, l'union réussit à se faire parmi eux, pour les élections; mais sitôt finies ces élections, les vieilles dissensions reparurent. Quant aux partis de gauche ils étaient légion. Anarchistes de toutes nuances, socialistes de droite, de gauche ou de concentration, radicaux de toute espèce, se livraient entre eux une guerre sans merci. Les communistes existaient à peine. En 1931 ils n'étaient que 800 dans toute l'Espagne. Mais cette minorité opposa une discipline de fer à la désunion des autres groupements et déclencha finalement la guerre civile (1).

Au Canada.

Au Canada, le gouvernement de la province de Québec, cédant au désir de la population, mit le communisme hors la loi (2). S'il est au monde un pays où la législation sociale et familiale peut être citée en modèle, c'est bien cette province de Québec. Le peuple, la classe moyenne, le clergé et les intellectuels forment un groupe uni, profondément attaché aux vieilles libertés. Tous, reconnaissant dans le communisme une menace pour leur religion, lui fermèrent leurs portes. On pouvait s'attendre à voir le reste du Canada applaudir à une mesure qui étouffait du moins un foyer d'incendie. Il n'en fut rien. Libéraux, socialistes et intellectuels des autres provinces, fermant leurs yeux sur les progrès rapides du communisme dans leur propre territoire, protestèrent à grands cris contre ce qu'ils appelèrent le « fascisme » de Québec. L'évêque auxiliaire de Montréal ne s'est-il pas plaint de voir Québec comparé à une jungle africaine, simplement parce que ses habitants défendaient leur liberté contre les messagers du bolchevisme ?

En Colombie.

La même chose se produit actuellement en Colombie. Longtemps cette république fut gouvernée par les deux partis classiques : le parti conservateur et le parti libéral, qui lui succéda au gouvernement il y a une dizaine d'années. Aujourd'hui le parti libéral, au pouvoir, soutient le parti communiste et les Unions du travail, qui sont entièrement entre les mains des révolutionnaires. Or, ces libéraux et le président de la République, lui-même un libéral, se rendent parfaitement compte du rôle fatal joué par le parti communiste en Colombie; mais le désir d' « écraser le vieil ennemi traditionnel » l'emporte chez eux sur la nécessité de défendre leur pays contre le bolchevisme qui demain le plongera dans la guerre civile; et ils donnent leur appui aux rouges contre leurs concitoyens.

En Tchécoslovaquie.

Les mêmes accusations ont été portées contre la Tchécoslovaquie : Polonais et Allemands, bien qu'ils sachent parfaitement que le parti communiste est soumis à une étroite surveillance dans ce pays, se plaignent que les communistes polonais et allemands y soient libres de comploter contre leur gouvernement respectif. Il est certain, en tout cas, que le gouvernement tchécoslovaque a parfois cédé aux représentations de ses voisins : ainsi, après le soulèvement de février 1934, il supprima le *Arbeiter Zeitung* de Vienne, qui s'était réfugié à Brno. Aucun gouvernement qui se respecte ne peut évidemment se prêter à fomenter des troubles chez ses voisins.

Une erreur à éviter.

Une autre erreur consiste à porter la lutte contre le communisme sur le terrain de l'intérêt. Profiter de la répulsion que beaucoup éprouvent à l'égard du bolchevisme pour les enrôler dans de troubles campagnes, c'est une attitude non seulement inintelligente, mais dangereuse. Telle est la position de l'exploiteur qui voit dans le communisme une menace pour son coffre-fort et le combat pour couvrir ses propres méfaits. Telle est la position du politicien de bas étage, qui proteste contre les persécutions religieuses opérées en U. R. S. S., et cependant ne perd pas une occasion d'opprimer la liberté religieuse dans son propre pays. Cette dernière attitude prouve à quiconque ressent la déplorable atteinte portée à la dignité humaine par toute persécution religieuse, combien urgente la nécessité demeure d'organiser un mouvement d'ensemble pour la défense de la liberté de conscience.

Deux tâches s'imposent à nous.

De ces considérations, concluons que dans le domaine politique le communisme a reculé, mais qu'il n'est pas pour cela vaincu, au contraire. Dans le monde entier, les communistes préparent de nouvelles attaques. Deux tâches s'imposent donc à nous : d'abord travailler tous énergiquement à la coordination des groupements et organisations qui défendent la stabilité du monde et nous efforcer de triompher des malentendus par un réel esprit d'union, en-

(1) Sur les origines, le développement et l'organisation du parti communiste espagnol, voir le rapport du R. P. Teodoro Toni au Congrès des jurisconsultes catholiques de 1936. — Cf. *D. C.*, t. 37, col 99-116.

(2) Cf. *D. C.*, t. 39, col. 864-882.

suite continuer avec ardeur la campagne destinée à éclairer les masses sur la nature réelle du communisme.

Jusqu'à présent nous avons considéré le problème sous un angle politique et nous sommes arrivés à cette conclusion que l'affaiblissement du communisme ne justifie aucun relâchement de notre vigilance, aucun répit dans l'ardeur de notre lutte. Mais il est un autre domaine où le communisme n'a rien perdu de sa force, c'est celui de la conscience individuelle, et bien que les gouvernants n'attachent à cet aspect de la question qu'un intérêt secondaire, nous estimons qu'il est au contraire d'une importance vitale.

Il faut reconnaître que les communistes, dans leur grande majorité, sortent de divers groupements religieux. Catholiques, orthodoxes, juifs, protestants, hindous, musulmans ont subi de lourdes pertes durant les vingt dernières années. Une multitude d'hommes ont quitté ces diverses religions pour grossir les rangs de ceux qui ont déclaré la guerre au Tout-Puissant. Il serait à la fois intéressant et très utile d'essayer de faire le bilan de ces pertes, d'établir leurs causes et d'examiner les remèdes susceptibles d'être appliqués pour reconquérir le monde au Christ.

Il est à remarquer que certains des êtres qui ont consacré au communisme leur personne et leur activité sont mus par un idéal élevé, bien que faux; ce sont des esprits aigris, égarés, mais toujours animés du désir sincère de rendre ce monde meilleur. On a souvent fait observer que les premiers communistes sont sortis des centres intellectuels. Dans toutes les Universités on trouve des professeurs et des étudiants qui ont apporté au nouveau parti leur enthousiasme, leur intelligence, leur dévouement. Enfin, et cette considération n'est pas la moindre en importance, dans un grand nombre de pays, les leaders communistes sont des apostats.

Sur ce plan, qui nous intéresse tout particulièrement, le communisme n'a rien perdu de sa force, et nous devrions nous demander si, dans nos écoles, nos catéchimes, nos sermons, nous prenons soin d'armer suffisamment les fidèles en vue de la résistance à cette propagande insidieuse, dirigée contre leur foi. Pourquoi ? Parce que là où la propagande politique communiste est tolérée, ses publications littéraires abondent. En outre, romans malsains, films immoraux, licence éhontée sur les plages et dans les stations de montagne, indifférence religieuse sont autant de facteurs qui gagnent en intensité et nous préparent, si nous n'y mettons bon ordre, un terrible réveil. Nous pourrions dresser aisément ici une liste des détails qui préparent les voies au communisme, même dans les pays où il n'a pas d'existence légale.

D'autre part, il est évident que le monde entier attend une naissance spirituelle. Le succès inattendu du mouvement de la Jeunesse catholique en France, l'ardeur des jeunes catholiques de l'Amérique du Sud, enrôlés sous la bannière du Christ Roi, le besoin aigu qu'éprouve la jeunesse anglaise d'une vie plus spirituelle que la confortable existence des générations précédentes, tout cela montre incontestablement que le moment est venu (et notre responsabilité sera grande si nous le laissons passer au profit de nos adversaires) d'opérer un immense effort de reconstruction chrétienne. L'ardeur furieuse elle-même de l'Allemagne néopaïenne pour la propagation du « mythe du XXe siècle », l'ardeur désespérée des « brigades internationales », prouvent que la jeunesse d'aujourd'hui est décidée à faire des efforts surhumains pour renouveler la face de la terre.

[Traduit par M. F.]

CÉLÉBRITÉS CONTEMPORAINES

LE CHANOINE MORÇAY

(22 févr. 1877-3 oct. 1938)

C'est une belle figure de prêtre savant et pieux. Né le 22 février 1877 à Paulmay (Indre), aux confins de la Touraine et du Berry, il fit ses études au Petit Séminaire, à Tours, où ses parents s'étaient établis ; études brillantes où s'affirmaient déjà la finesse de son intelligence et la curiosité de son esprit critique. Il fit son Grand Séminaire à Tours, de 1894 à 1900. Après un an de professorat au Petit Séminaire, il fut étudiant à l'Institut catholique de Paris de 1901 à 1903 et conquit sa licence ès lettres en 1903. Il passa ensuite une année au Séminaire français à Rome et y obtint le titre de docteur en théologie de l'Académie Saint-Thomas d'Aquin. Rentré à Tours en 1904, il était nommé professeur de seconde au Petit Séminaire, puis en 1908 chapelain de la basilique Saint-Martin de Tours.

Il exerçait ce ministère de prédication et de direction avec grand succès ; mais son goût l'attirait plutôt vers la recherche scientifique. Il s'attachait à l'étude de la Renaissance italienne, spécialement de l'Académie néo-platonicienne de Florence. Il passe à Paris l'année 1910-1911 en quête de documents ; il va compléter ses recherches à Naples et à Florence en 1911-1912. Il en rapporte le sujet de ses thèses, qu'il rédige à Tours, où il continue à remplir ses fonctions de chapelain de Saint-Martin. Il est reçu docteur ès lettres en Sorbonne en mai 1914.

Vient la guerre. M. Morçay est mobilisé comme aumônier du 9e corps d'armée. Il

apporta dans ce ministère difficile un tranquille courage, une bonne humeur que rien ne déconcertait et une grande bonté. Aumônier de corps d'armée, il aurait pu rester dans l'état-major ; il croyait que son devoir l'appelait aux premières lignes, où il encourageait et réconfortait surtout les prêtres mobilisés, dont il s'occupait d'une manière affectueuse et pratique. Son influence auprès des chefs contribua à améliorer sensiblement le service de l'aumônerie. Il reçut la croix de guerre à Verdun avec la citation suivante :

« Depuis le début de la campagne, a toujours montré un calme et un sang-froid admirables, allant avec les brancardiers relever les blessés sur la ligne de feu ; visitant les tranchées de première ligne et faisant preuve d'un absolu dévouement dans l'accomplissement des fonctions de son ministère. »

Il recevait la Légion d'honneur en juin 1919. Il était aussi fier de ces titres militaires que de ceux que lui avait valus son labeur intellectuel ; à ses yeux, l'humaniste chrétien devait être complet, c'est-à-dire savoir, agir et aimer.

L'autorité militaire profita de ses dons exceptionnels pour lui confier des missions délicates en Italie en 1918 et en 1919. C'est au cours de son séjour en Italie qu'il fonda *l'Alliance franco-italienne de Saint-Marc* — qu'il présentait lui-même aux lecteurs du *Correspondant* en 1920 — et qu'il prêcha à l'église Saint-Marc de Florence un Carême très écouté sur les leçons chrétiennes de la guerre.

Démobilisé en 1919, M. Morçay reprit sa place à la basilique Saint-Martin de Tours, ajoutant à ses fonctions celles de directeur de l'enseignement libre du diocèse. Son successeur dans cette charge, M. l'abbé Guilbert — à qui je dois la plupart des renseignements précis qui m'ont permis de rédiger cette notice, — déclare que c'est à lui que l'on doit l'organisation pratique de cet enseignement à Tours : recrutement et formation des maîtres, examens et diplômes, mutualité et entr'aide ; tout cela porte la marque d'un esprit à la fois souple et précis.

Etendant le champ de son apostolat, M. Morçay fondait à Tours une Société de conférences qui connut très vite le plus vif succès. Patiemment il recrutait un corps de conférenciers d'élite et il arrivait ainsi à créer un véritable enseignement supérieur de la religion. C'est à ce moment, 1923, qu'il fut nommé professeur à la Faculté des lettres de l'Institut catholique de Paris. On désirait depuis longtemps y fonder une chaire de la Renaissance, afin d'apporter la lumière catholique dans cette époque magnifique et redoutable où la sagesse et la beauté païennes, revenant à la vie dans tout leur éclat, entrèrent en conflit avec la sagesse et la beauté chrétiennes. M. Morçay était prêt à assumer cette tâche ; le projet primitif fut abandonné ; mais le nouveau professeur, tout en préparant les candidats au certificat de français de la licence ès lettres, se chargea, en effet, de toutes les questions qui touchent aux origines de l'humanisme. Tout le monde est d'accord pour reconnaître la compétence et l'éclat de cet enseignement qui a été donné jusqu'en 1937.

En devenant professeur à l'Institut catholique de Paris, M. Morçay continua à résider à Tours et à diriger l'enseignement libre du diocèse. Besogne écrasante, à laquelle il ne tardait pas à en ajouter d'autres. En 1933, il m'apporta le plus précieux concours pour la publication de *l'Histoire générale de la littérature française* et il rédigea lui-même les deux volumes sur *la Renaissance* qui, de l'avis des hommes compétents, sont un travail capital, une date.

Cependant, ce n'est pas par cette œuvre d'érudition et de critique qu'il a terminé sa carrière. Il avait hâte, comme s'il eût senti sa fin prochaine, de revenir aux études purement religieuses, dans lesquelles il s'était fait autrefois une belle place. Directeur de l'enseignement libre, il avait senti mieux que d'autres combien l'enseignement de l'histoire de l'Eglise y est parfois flottant et incomplet. Pour venir au secours des maîtres et des élèves, il rédigea sa *Nouvelle histoire de l'Eglise*, un simple manuel scolaire, mais un manuel riche d'idées, plein de formules heureuses et tout éclairé en dedans par un ardent amour de l'Eglise catholique.

Entre temps (1935), M. Morçay avait quitté Tours et s'était installé à Paris, ajoutant à son enseignement et à ses livres, avec une apparente aisance, des articles, des conférences, des prédications. Mais sa santé fléchissait. Il fut terrassé au mois de novembre 1937, et, après un an d'une douloureuse maladie chrétiennement supportée, il est mort au prieuré de Saint-Louans, près de Chinon, le 3 octobre 1938.

***

Tout ce que M. Morçay a écrit, comme son enseignement, a le même caractère qui est celui des maîtres : un art de décanter les questions, de les ramener à l'essentiel, puis de traduire le résultat de ce filtrage dans une forme dont la clarté ailée constitue le principal charme ; voici une nomenclature de ses principales œuvres :

Saint Antonin, fondateur du couvent de Saint-Marc, archevêque de Florence (1389-1459). — In-8° de 504 pages. Tours, Mame, et Paris, Gabalda, 1914 (thèse de doctorat).

Chroniques de saint Antonin, Fragments originaux. — In-8°. Paris, Gabalda, 1914 (seconde thèse).

La Guerre et les idées modernes. Conférences faites à l'église Saint-Marc de Florence. Florence, 1919.

Le Laïcisme. Aubanel, 1928.

Les Ecoles de spiritualité chrétienne. Conférences de Tours ; en collaboration. Liége, 1928.

La Renaissance (dans *l'Histoire de la littérature française*, publiée sous la direction de J. Calvet). — 2 vol. in-8°, 500 et 550 pages. Paris, de Gigord, 1933-1935.

Rabelais, l'abbaye de Thélème, édition critique. — In-8°. Paris, Droz, 1934.

Nouvelle histoire de l'Eglise. — In-8°, illustré de 350 pages. Paris, F. Lanore, 1937.

Corneille, Le Cid, édition scolaire. Paris, de Gigord, 1938 .

Il convient de signaler l'importance des thèses de doctorat. La première porte sur saint Antonin, religieux Dominicain, qui fonda le couvent de Saint-Marc et fut archevêque de Florence au milieu du XVe siècle. Il eut à gouverner son diocèse au moment où Florence perdait sa liberté et tombait au pouvoir des Médicis. Saint Antonin ne fut pas un batailleur et se résigna à la nécessité ; mais moraliste avisé, soucieux du bien des âmes, il dit la vérité nécessaire à la direction des consciences. Son activité apostolique coïncide avec le mouvement de la Renaissance italienne et rencontra tous les problèmes que cette Renaissance posait à un religieux et à un évêque. Dans les trois parties de son livre, *le Religieux, l'Evêque, l'Ecrivain*, M. Morçay touche à ces questions difficiles avec une information critique et une impartiale objectivité, dont ses juges de Sorbonne, M. Hauvette, M. Cordan, M. Guignebert, se plurent à reconnaître le bon aloi.

La seconde thèse est la publication d'une partie de l'œuvre historique de saint Antonin, qui touche aux événements du XVe siècle à Florence.

Comme ces chroniques sont une compilation de divers historiens, l'éditeur a dû s'attacher à discerner la part de saint Antonin en même temps qu'à souligner l'importance d'un pareil document pour l'histoire générale.

Les deux volumes sur *la Renaissance* ont une double originalité, celle du plan et celle du fond. M. Morçay estime que la Renaissance littéraire en France est un mouvement qui englobe un siècle et demi, 1500 à 1650, et c'est toute cette période littéraire qu'il étudie sous le même titre. De ce chef, bien des chapitres d'histoire littéraire reçoivent un éclairage nouveau. Pour le fond, il a étudié plus et mieux que ses prédécesseurs les origines italiennes de la Renaissance française, avec une abondance de documents originaux qui éclaire définitivement le problème. La question de l'humanisme est examinée dans toutes ses incidences.

L'Histoire de l'Eglise est un résumé et elle est complète, c'est-à-dire que toutes les questions essentielles y sont traitées brièvement ; les formules qui les résument visent des esprits d'adolescents, mais elles satisfont les adultes qui ont étudié plus avant. Ce petit livre sera bientôt classique dans tous les cours d'instruction religieuse.

Ces notes rapides indiquent assez la richesse de cet esprit et de cette activité. Elles ne disent pas ce que les intimes ont pu voir, la noblesse du cœur, la charité de l'intelligence. Fidèle à ses amis, fidèle à ses idées qu'il servait non par les voies de la fermeté tranchante, mais par celles de la flexible charité ; très sacerdotal dans son humanisme, il était le type achevé de ce prêtre français, dont il y a encore beaucoup d'exemplaires, affiné par la culture des lettres, également à sa place dans la chaire chrétienne et dans la chaire universitaire, qui servent Dieu et l'Eglise en servant la pensée.

Jean Calvet,
doyen de la Faculté des lettres de l'Institut catholique de Paris.

ÉPHÉMÉRIDES

Dimanche 11 septembre 1938.

Suisse. — *Genève :* Les représentants des États du groupe d'Oslo échangent leurs vues sur la situation générale et tout particulièrement reconnaissent le caractère facultatif des sanctions prévues à l'art. 16 du pacte de la S. D. N.

Tchécoslovaquie. — Rassemblements organisés par des citoyens allemands dans différentes villes et communes des régions à population mixte ; désordres à Karlovy Vary et à Cheb.

Lundi 12 septembre.

France. — *Aix-les-Bains :* Mort accidentelle de Jean Longuet, né à Londres le 10. 5. 76, petit-fils de Karl Marx, avocat, journaliste, conseiller général, maire de Châtenay-Malabry, député de la IVe circonscription de la Seine, 10. 5. 14-1919, de la VIIe circonscription de Sceaux, 1932-36, S. F. I. O., membre de la Commission administrative permanente du Parti socialiste ; collaborateur à *Justice*, au *Mouvement socialiste*, à *la Petite République*, à *l'Humanité*, au *Populaire*, fondateur du *Populaire du Soir ;* auteur de *Le sultan et les grandes puissances*, 1900 ; *L'évolution du mouvement socialiste en France*, 1906 ; *Terroristes et policiers*, 1908 ; *Les socialistes allemands contre la guerre et le militarisme*, 1913 ; *Le mouvement socialiste international* (tome VIII de *l'Encyclopédie socialiste*), 1913 ; *La politique internationale du marxisme*, 1918.

— *Marseille :* Fin du conflit des dockers (31 juillet-12 septembre).

Allemagne. — *Nuremberg :* Clôture du Xe Congrès nationalsocialiste (5-12 septembre) ; le 6 septembre, M. Adolf Wagner, chef du district de Munich, lit la proclamation du chancelier Hitler : exaltation de la Grande Allemagne, intensification de la production pour donner à la monnaie allemande une couverture réelle, incapacité des hommes d'Etat démocrates, inefficacité d'un blocus éventuel, approbation des mesures antisémitiques de l'Italie, reconnaissance au Tout-Puissant pour l'Anschluss ; le 7, défilé du Front du travail ; le 8, olympiades nationalsocialistes ; le 9, défilé des troupes des unités navales ; le 10, les jeunesses nationalsocialistes prêtent serment à Hitler qui déclare : « L'Allemagne sera une, advienne que pourra » ; — VIe Congrès du Front du travail nationalsocialiste qui est harangué par le maréchal Goering (exalte le travail, condition essentielle de la grandeur d'une nation, tente de prouver qu'il n'y a pas opposition entre la démocratie et le bolchevisme, attaque la Tchécoslovaquie et proclame : « Nous sommes en train de reconstruire la vraie paix, mais qu'on le sache bien, nous sommes prêts à suivre notre Führer partout où il voudra nous conduire » ; le 11, Hitler passe en revue les milices et dans son allocution évoque la nécessité d'unir tous les Allemands dans une même Allemagne ; le 12, parade militaire et discours d'Hitler qui attaque violemment le président E. Benès, exalte la puissance militaire du Reich, annonce qu'il portera aide à ses compatriotes de Tchécoslovaquie si satisfaction ne leur est pas donnée ; il dépend du gouvernement de Prague de discuter avec les représentants qualifiés des Sudètes et d'aboutir à un arrangement d'une manière ou de l'autre.

Chili. — *Santiago :* Promulgation du projet de loi accordant au gouvernement des pouvoirs spéciaux, notamment celui de proclamer l'état de siège.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Mort du prince Arthur de Connaught, né à Windsor Castle le 13. 1. 83, marié à la princesse Alexandra, duchesse de Fife, gouverneur général de l'Union sud-africaine, 1920-23, aide de camp du roi.

Suisse. — *Genève :* Ouverture de la XIXe Assemblée plénière ordinaire de la S. D. N., sous la présidence de M. E. de Valera.

Mardi 13 septembre.

Grande-Bretagne. — *Londres :* 16 députés et 3 lords adressent à lord Halifax une lettre demandant la cessation de la politique de non-intervention en Espagne.

Pologne. — *Varsovie :* Dissolution du Parlement.

Tchécoslovaquie. — Proclamation de l'état de siège dans onze districts où l'ordre public et la tranquillité sont troublés. — La Conférence tenue à Cheb par les chefs de la direction sudète décide d'adresser au gouvernement un ultimatum lui accordant six heures pour rapporter les mesures d'exception prises dans les régions à majorité allemande.

Mercredi 14 septembre.

France. — Le chanoine Léon Terrier, archiprêtre de Cluses, est élu év. de Tarentaise, et le chanoine Jean-Baptiste Llosa, archiprêtre de Sainte-Marie à Toulon, est élu év. d'Ajaccio.

Espagne. — *Burgos :* Décret excluant les étrangers de la gestion des mines.

Japon. — *Tokio :* Le gouvernement, dans une déclaration officielle, se dit prêt à unir ses forces à celles de l'Allemagne et de l'Italie pour combattre les machinations des « rouges ».

Mandchourie. — *Hsin-King :* Signature d'un accord commercial germano-mandchou.

Suisse. — *Berne :* IIIe Conférence internat. de l'état civil (14-17 septembre) ; douze pays sont représentés ; elle établit un projet de convention générale sur l'échange international des actes de l'état civil qui sera soumis à l'examen des autorités des pays participants.

Tchécoslovaquie. — *Cheb :* Les Allemands des Sudètes exigent le plébiscite.

Jeudi 15 septembre.

Saint-Siège. — S. Em. le card. Carlo Salotti est nommé préfet de la S. C. des Rites.

France. — *Serrières :* Mort du sénateur Isidore Cuminal, né à Serrières le 28. 10. 63, licencié en droit, appartint à la préfecture de la Seine, 1883-1918, conseiller général, 1906, sénateur de l'Ardèche depuis le 11. 1. 20, de la gauche démocratique, administrateur délégué de la *France de Bordeaux*

Allemagne. — *Berchtesgaden :* M. Neville Chamberlain, premier min. de Grande-Bretagne, confère avec M A. Hitler sur le statut des Allemands des Sudètes.

Belgique. — *Bruxelles :* Perquisitions chez le sénateur Pierre Vigneron, chez les députés Pierre Daye et Wyns et chez le chevalier Ernst de Brunswyck, chefs d'organisations paramilitaires rexistes et nationalistes flamandes.

Espagne. — *Saint-Sébastien :* Mort de Manuel Garcia Prieto, marquis d'Alhucemas, âgé de 77 ans, anc. président du Conseil, chef du dernier gouvernement monarchique, anc. président du Sénat, grand d'Espagne depuis l'acte d'Algésiras.

Estonie. — *Tallinn :* Le président Constantin Paets prolonge d'un an l'état de siège parce que la situation internationale est toujours tendue et que le gouvernement a besoin d'une année pour renforcer l'ordre à l'intérieur du pays.

Lettonie. — *Riga :* Inauguration de la Faculté de théologie catholique près l'Université de l'Etat.

Tchécoslovaquie. — *Cheb :* Proclamation de Konrad Henlein demandant l'incorporation au Reich des Allemands des Sudètes.

Vendredi 16 septembre.

Chine. — Les troupes japonaises occupent Tchang-Tcheng et Kouang-Tchéou.

Etats-Unis. — *Bonneville :* Le coureur anglais E. George Eyston bat le record du monde en automobile (575 km. 570).

Palestine. — *Damaïlah :* Combat entre un groupe d'Arabes et des troupes britanniques ; 150 Arabes tués.

Tchécoslovaquie. — *Prague :* Le gouvernement dissout le parti des Sudètes.

Samedi 17 septembre.

France. — *Paris :* Congrès pour la défense du sol palestinien (17-18 septembre), convoqué par le Fonds national juif de France ; exprime son entière solidarité avec le judaïsme palestinien, réclame l'ouverture immédiate d'une large immigration juive en Palestine et décide de réunir en France dix mille livres sterling pour fonder en Palestine une colonie Adolphe-Crémieux. — Mort du prof. Octave Crouzon, né à Paris en 1874, médecin des hôpitaux, 1912, neurologue, chef de service à la Salpétrière, 1925, fondateur de l'école des infirmières de l'Assistance publique, titulaire de la chaire d'assistance médico-sociale créée en 1937, membre de l'Acad. de médecine, 24. 9. 35 ; auteur de travaux sur les maladies nerveuses, l'épilepsie, les névroses, la dystose cranio-faciale.

Belgique. — *Bruxelles :* Le gouvernement déclare qu'il appliquera, avec une inébranlable fermeté, les principes de la politique d'indépendance qu'il a formulés à plusieurs reprises devant le Parlement.

Suisse. — Sur le lac d'Hall-Wil, le major anglais Malcolm Campbell bat son record de vitesse sur l'eau par 210 km. 078 de moyenne.

Tchécoslovaquie. — De Asch, M. Konrad Henlein lance aux Sudètes un appel à l'insurrection ouverte et annonce la création de corps francs à la frontière ; de Berlin, M. Sebekowski, député allemand de Tchécoslovaquie, annonce la création de corps francs sudètes décidés à lutter pour l'indépendane de leur pays.

Dimanche 18 septembre.

Saint-Siège. — A Castel Gandolfo, discours de S. S. Pie XI aux pèlerins de la C. F. T. C. : l'Eglise évite tous les extrêmes, elle enseigne une doctrine qui marque les justes rapports entre collectivité et individu, elle est le seul régime totalitaire légitime ; l'Action catholique est la vie même de l'Eglise.

Belgique. — *Bruxelles :* Mort du général baron Herman Baltia, né à Saint-Josset-en-Noode en 1863, chef d'état-major de la 1re division de cavalerie, 1914, colonel du régiment des Guides et du 10e de ligne, commandant de la 17e brigade, lieutenant général, commandant de la 9e division d'armée, haut-commissaire d'Eupen et Malmédy, 1919.

Grande-Bretagne. — *Londres :* MM. E. Daladier et G. Bonnet confèrent avec M. Neville Chamberlain, Lord Halifax, sir John Simon et sir Samuel Hoare, sur la politique à suivre pour faciliter la solution pacifique de la question tchécoslovaque : ils sont d'accord pour un retour au Reich des territoires à forte majorité allemande et pour une neutralisation de la Tchécoslovaquie avec garantie des puissances.

Italie. — *Trieste :* Discours de M. B. Mussolini qui propose le plébiscite pour toutes les nations qui le demandent et déclare que si un conflit éclatait, la place de l'Italie est déjà choisie.

Suède. — Elections aux conseils municipaux et aux conseils généraux ; progrès des sociaux-démocrates aux dépens de la droite.

Tchécoslovaquie. — *Prague :* Discours radiodiffusé de M. Milan Hodza, président du Conseil, qui refuse tout plébiscite.

Lundi 19 septembre.

France. — Grève générale du bâtiment dans la région parisienne (19-24 septembre).

Belgique. — *Bruxelles :* XIe Congrès internat. de chirurgie (19-22 septembre) ; il réunit 800 délégués de 48 pays sous la présidence du prof. Rudolf Matas ; rapports sur les greffes osseuses et sur le traitement chirurgical des kystes et tumeurs du poumon.

Etats-Unis. — *Los Angeles :* Convention nationale de l'American Legion (19-22 septembre) ; y prennent part les 5 000 délégués de toutes les sections et plus de 150 000 légionnaires.

— *Washington :* VIIe Congrès internat. de l'organisation scientifique (19-23 septembre).

Tchécoslovaquie. — *Prague :* Remise au gouvernement des propositions faites par la France et l'Angleterre pour régler la question des Allemands des Sudètes. — Le gouvernement adresse à la nation un appel au calme.

Mardi 20 septembre.

Allemagne. — *Berchtesgaden :* M. de Imredy, président du Conseil, et M. de Kanya, min. des Aff. étrangères de Hongrie, confèrent avec le Führer-chancelier A. Hitler. — A Romintern, le président hongrois Horthy s'entretient avec le maréchal Goering.

Costa-Rica. — *San-José :* Signature d'un protocole

réglant les questions frontalières entre Costa-Rica et le Panama.

ITALIE — *Udine :* Discours de M. B. Mussolini qui exalte l'œuvre du fascisme, déclare que les frontières sont sûres, que l'Italie est dure, volontaire et guerrière : « La haine des autres nous est indifférente, nous préférons que l'on nous craigne. »

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague :* Réponse du gouvernement aux propositions franco-britanniques ; il réclame l'arbitrage de La Haye ou la nomination d'une Commission restreinte.

Mercredi 21 septembre.

FRANCE. — *Moulins :* Sacre de Mgr Firmin Lamy, év. de Langres, par Mgr Gonon, assisté de NN. SS. Caillot et Mégnin.

ETATS-UNIS. — Un ouragan balaye les Etats du Nord-Est ; 460 morts, plusieurs milliers de blessés et de disparus.

GRANDE-BRETAGNE. — *Oxford :* XIVe Conférence de bibliographie et de documentation (21-26 septembre) ; prépare la constitution d'une Fédération internat. de la documentation.

ITALIE. — *Trévise :* Discours de M. B. Mussolini qui réclame une solution intégrale du problème tchécoslovaque.

POLOGNE. — *Varsovie :* Le gouvernement dénonce l'accord polono-tchécoslovaque de 1925 concernant le traitement de la minorité polonaise.

SUISSE. — *Genève :* A l'assemblée S. D. N. M. Juan Negrin annonce que le gouvernement de Madrid a décidé le retrait de tous les combattants étrangers, y compris ceux naturalisés depuis le début de la guerre civile, 16. 7. 36.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague :* Le gouvernement accepte officiellement les propositions franco-anglaises faites le 19 septembre.

Jeudi 22 septembre.

FRANCE. — *Nancy :* XVIIIe Congrès internat. de chimie industrielle (22-25 septembre) réunissant 300 délégués de tous les pays d'Europe et des Etats-Unis, sous la présidence de sir Robert Mond.

ALLEMAGNE. — *Godesberg :* Seconde entrevue Neville-Chamberlain-A. Hitler (22-23 septembre) ; le 23 septembre, lettre de M. Chamberlain à M. Hitler lui demandant des assurances écrites ; celui-ci remet au premier anglais un mémorandum exposant la position définitive de l'Allemagne à l'égard de la situation dans le pays sudète.

BULGARIE. — *Sofia :* Le gouvernement reconnaît le gouvernement nationaliste espagnol.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague :* Démission du ministère Milan Hodza ; le général Jean Sirovy forme le nouveau Cabinet.

Vendredi 23 septembre.

FRANCE. — *Le Havre :* Mort de Maurice d'Ocagne, né à Paris le 25. 3. 62, anc. élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées, chef des services des cartes et plans et instruments de précision des ponts et chaussées, prof. de géodésie à l'Ecole des ponts et chaussées, prof. de géométrie à l'Ecole polytechnique, 1912, inspecteur général des ponts et chaussées, 1920, membre libre de l'Acad. des sciences, 30. 1. 22 ; auteur d'un *Traité de nomographie ;* publia son *Cours de géométrie pure et appliquée de l'Ecole polytechnique.*

GRANDE-BRETAGNE. — *Salford :* Mort de Mgr Thomas Henshaw, né à Miles-Platting le 2. 2. 73, curé de Sainte-Anne à Blackburn, élu év. de Salford, 14. 12. 25.

ITALIE. — *Rome :* Heure d'adoration eucharistique dans toutes les basiliques et églises de la ville, demandée par S. S. Pie XI pour implorer la paix du monde.

— *Settignano :* Mort du prof. Filippo de Filippi, né à Turin en 1869, prof. de médecine pratique à Bologne, prof. à l'Université romaine, fit des recherches géographiques et des études chimico-biologiques dans l'Alaska, en Russie d'Europe, au Caucase, dans le Turkestan, en Crimée, au Ruwenzori, en Asie centrale, à l'Himalaya, membre de l'Académie pontificale, 1936.

RUSSIE. — *Moscou :* Le gouvernement avertit la Pologne qu'il dénoncera le pacte de non-agression sovieto-polonais si les troupes polonaises avancent en territoire tchécoslovaque.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague :* Le gouvernement décrète la mobilisation des hommes de moins de 40 ans et des spécialistes.

Samedi 24 septembre.

FRANCE. — Appel de certaines catégories de réservistes.

— *Paris :* Mort d'Armand Lods, né à Héricourt en 1853, luthérien, membre du Consistoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, et du Comité de l'histoire du protestantisme français, rédacteur en chef de *la Revue de droit et de jurisprudence à l'usage des Eglises protestantes,* cofondateur de *l'Annuaire du protestantisme,* collaborateur à *la Revue chrétienne,* au *Témoignage,* à *la Vie Nouvelle,* à *la Revue de la Révolution française,* à *l'Intermédiaire des Chercheurs,* au *Journal des Débats ;* auteur de *Bernard de Saintes et la réunion de la principauté de Montbéliard à la France ; Législation des cultes protestants, 1787-1887 ; Traité de l'administration des cultes protestants,* 1896 ; *Nouvelle législation,* 1914.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* IIe Congrès internat. des stations thermales, climatiques et maritimes (24-29 septembre) ; 20 nations y participent ; étudie les questions économiques, commerciales, techniques, médicales, juridiques et de propagande se rapportant aux stations thermales.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Le gouvernement procède à l'appel de certaines unités spécialisées pour renforcer la protection du territoire.

— *Roumont :* Mort du vicomte Léon du Bus de Warnaffe, âgé de 72 ans, avocat, député de Marche, 1906, sénateur après la guerre, un des leaders du parti catholique pendant plus de 25 ans ; auteur de nombreux ouvrages sur les lois d'enseignement, la législation électorale, le Congo.

ITALIE. — A Padoue, M. B. Mussolini déclare que la Tchécoslovaquie a huit jours pour trouver le chemin de la sagesse, et à Belluno il affirme : « Nos adversaires d'au-delà des Alpes... ne nous connaissent pas et ils sont trop stupides pour être dangereux. »

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague :* Le gouvernement reçoit le mémorandum allemand transmis par le gouvernement britannique ; M. A. Hitler demande l'évacuation d'une partie des territoires sudètes dans les six jours. — Le général L. Krejci est nommé généralissime des armées.

Dimanche 25 septembre.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Dans les églises catholiques du diocèse, lecture d'un mandement de Mgr von Preysing protestant contre l'interdiction de l'organe diocésain hebdomadaire.

CANADA. — *Sherbrooke :* XVIe session de la Semaine sociale (25-30 septembre), sur le salut de la Société en général et de la classe ouvrière en particulier devant le péril communiste ; cours sur le désordre actuel, l'erreur du communisme, le communisme à l'œuvre, la dignité de la personnalité humaine, les prérogatives fondamentales de la famille, l'ordre social chrétien, le droit de propriété, la manière dont doit se faire la restauration économique, le rôle du patronat chrétien, l'œuvre sociale de l'Eglise, les conventions collectives du travail, l'atelier fermé, les grèves d'occupation, le piquetage, l'aide des assurances sociales, l'organisation des loisirs, l'Etat et les grandes entreprises, l'organisation corporative, l'Action catholique.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* MM. E. Daladier et G. Bonnet délibèrent avec les principaux ministres britanniques sur le mémorandum allemand du 23 septembre (25-26 septembre).

Lundi 26 septembre.

FRANCE. — *Lisieux :* Célébration du centenaire de la fondation du Carmel et du cinquantenaire de l'entrée de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus au couvent (26-30 septembre), sous la présidence de S. Em. le card. Piazza, de l'Ordre des Carmes, patriarche de Venise.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Au Palais des sports, discours du Führer-chancelier A. Hitler qui déclare : le mémorandum de Godesberg est le dernier et définitif projet de l'Allemagne.

ETATS-UNIS. — *Washington :* Message du président F. Roosevelt contre la guerre, adressé au chancelier A. Hitler et au président E. Benès et porté à la connais-

sance de MM. N. Chamberlain et E. Daladier ; réponse du Führer le 27 septembre.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Message de M. N. Chamberlain au Führer A. Hitler, qui répond le 27 septembre. — M. Leslie Hore-Belisha, m. n. de la Guerre, mobilise les officiers et les hommes de l'armée territoriale qui sont affectés à la défense antiaérienne et à la défense des côtes. — Mort de Tom Shaw, né à Colne, comté de Lancastre, le 9. 4. 72, entré à l'usine comme ouvrier à l'âge de 10 ans, secrétaire de la Fédération internat. des ouvriers du textile, 1911-29 et depuis 1931, min. du Travail, 1924, secrétaire d'Etat au département de la guerre, 1929-31.

ITALIE. — *Vérone :* Nouveau discours de M. B. Mussolini, qui justifie le mémorandum allemand.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague :* Réponse du gouvernement au mémorandum allemand de Godesberg ; elle constate qu'il dépasse de beaucoup le cadre de la proposition franco-anglaise du 19 septembre, tend à anéantir toute possibilité de vie pour la Tchécoslovaquie libre et préparerait la suprématie du Reich en Europe centrale. — Le gouvernement décrète la mobilisation civile. — Le président E. Benès adresse une lettre autographe au président polonais I. Moscicki, au sujet de Teschen, à laquelle celui-ci répond le 27 septembre.

Mardi 27 septembre.

SAINT-SIÈGE. — *L'Osservatore Romano* publie le résumé d'un décret de la S. C. des Affaires extraordinaires du 10. 8. 38 portant suppression de la délégation apostolique des Antilles.

FRANCE. — *Paris :* Appel de S. Em. le card. Verdier pour une croisade de prières en faveur de la paix.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE. — *Thiès :* Incidents de grève ; 7 morts, une centaine de blessés.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Le gouvernement rappelle six classes sous les drapeaux.

ETATS-UNIS. — *Washington :* Nouveau message du président Roosevelt au Führer-chancelier ; il propose la réunion immédiate d'une Conférence des puissances intéressées au conflit ; il adresse aussi un message à M. B. Mussolini et à l'U. R. S. S.

GRANDE-BRETAGNE. — *Clydebank* (Glasgow) : Lancement du *Queen-Elizabeth* le plus grand paquebot du monde, en présence de la reine Elizabeth.

— *Londres :* M. N. Chamberlain adresse à la nation un message radiodiffusé dans lequel il dit : « Je n'abandonnerai pas mes efforts en faveur de la paix aussi longtemps qu'il existera une chance quelconque de maintenir la paix. » — Mobilisation de la flotte anglaise.

TRANSJORDANIE. — *Amman :* Ibrahim pacha Hachim, président du Conseil, donne sa démission ; Tewfic bey Adou el Houda est chargé de former le nouveau Cabinet.

Mercredi 28 septembre.

FRANCE. — Mobilisation des réservistes dont le fascicule de mobilisation porte le numéro 8.

— *Paris :* Démarche des députés radicaux et d'un groupe de députés de l'U. S. R. et de la S. F. I. O. auprès de M. E. Daladier, et démarche des chefs des groupes parlementaires de la minorité nationale auprès de MM. E. Daladier et A. Lebrun en faveur de la paix.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* M. A. Hitler invite MM. B. Mussolini, N. Chamberlain et E. Daladier à une Conférence qui aura lieu le 29 septembre à Munich.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Messages de M. N. Chamberlain à MM. A. Hitler et B. Mussolini. — Publication d'un Livre blanc sur la crise tchèque. — A la Chambre des Communes, discours de M. N. Chamberlain qui fait un exposé complet de la crise germano-tchèque.

ITALIE. — *Rome :* M. B. Mussolini adresse un télégramme à M. A. Hitler pour lui demander de retarder les mesures militaires.

Jeudi 29 septembre.

SAINT-SIÈGE. — A Castel Gandolfo, message radiodiffusé de S. S. Pie XI qui offre sa vie pour le salut et la paix du monde.

FRANCE. — *Paris :* M. Jean Taurines, sénateur de la Loire, donne sa démission de membre de l'Alliance démocratique.

ALLEMAGNE. — *Munich :* Conférence des chefs des quatre puissances : A. Hitler, B. Mussolini, N. Chamberlain et E. Daladier, pour le règlement du problème sudète ; l'accord est signé le 30 septembre à 1 h. 35 m. ; les régions sudètes cédées à l'Allemagne seront occupées progressivement du 1er au 10 octobre ; une Commission où seront représentées l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, la France et la Tchécoslovaquie fixera pour le 25 novembre les frontières définitives de la Tchécoslovaquie.

AUTRICHE. — *Linz :* Mort du général Alfred Krauss, âgé de 60 ans, se distingua pendant la Grande Guerre, rallié au nationalsocialisme, partisan de l'Anschluss, reconstitua après 1934 les sections d'assaut et les sections spéciales autrichiennes.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Sir Frank Bowater est élu lord-maire de la Cité pour l'année 1938-39.

JAPON. — *Tokio :* Démission du général Kazushige Ugaki, min. des Aff. étrangères, qui ne veut pas de la suprématie politique de l'armée ; le président prince Konoye le remplace.

Vendredi 30 septembre.

FRANCE. — *Paris :* Le gouvernement décide de convoquer les Chambres pour le 4 octobre.

ALLEMAGNE. — *Munich :* M. N. Chamberlain confère avec M. A. Hitler.

ARGENTINE. — *Buenos-Ayres :* L'enseignement et la propagande de l'idéologie raciste sont interdits dans les écoles étrangères, qui, en outre, devront avoir des directeurs argentins.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Le Conseil des ministres décide de libérer dès le 1er octobre les 300 000 réservistes mobilisés au cours des derniers jours.

LITUANIE. — *Kaunas :* Remaniement du Cabinet.

POLOGNE. — *Varsovie :* Le gouvernement réclame l'évacuation du territoire de Teschen.

SUISSE. — *Genève :* Clôture de la XIXe assemblée S. D. N. (12-30 septembre) ; elle adopte une résolution tendant à séparer le pacte S. D. N. des traités de paix ; elle s'associe aux efforts actuels pour maintenir la paix et exprime le vœu qu'aucun gouvernement n'essayera d'imposer un règlement par la force. — Clôture de la session du Conseil S. D. N. ; au sujet du conflit entre la Chine et le Japon, le Conseil est d'avis, le Japon ayant refusé de s'expliquer à Genève, que les membres de la S. D. N. sont fondés, désormais, à prendre individuellement les mesures prévues à l'art. 16 du pacte (sanctions) ; il invite les gouvernements à enquêter sur l'emploi des gaz et le bombardement des populations civiles en Chine ; il institue un Comité de trois membres chargé de constituer et d'envoyer une Commission internat. pour contrôler le retrait des volontaires étrangers combattant dans les armées républicaines ; cette Commission contrôlerait de même le retrait des troupes étrangères en Espagne nationaliste si le général Franco le demande.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague :* Le gouvernement accepte la décision prise par la Conférence des quatre grandes puissances à Munich le 29 septembre. — Les troupes tchèques commencent l'évacuation du territoire sudète.

Samedi 1er octobre.

FRANCE. — *Paris :* Le gouvernement décide la libération des réservistes par échelons. — M. Jean Fabry, sénateur du Doubs, quitte la direction de *l'Intransigeant*.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* M. Konrad Heinlein est nommé commissaire du Reich en pays sudète.

— *Breslau :* S. Em. le card. Bertram, archev. de Breslau, adresse, au nom de l'épiscopat allemand, un télégramme de remerciements au chancelier Hitler après les accords de Munich.

ETATS-UNIS. — *Hartford :* IVe Congrès national de la Confraternité de la doctrine chrétienne en Amérique (1er-4 octobre) ; étudie les problèmes relatifs à l'instruction religieuse dans la famille et dans les écoles publiques, à la littérature catholique, aux conversions, aux régions rurales.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Démission de l'amiral Alfred Duff Cooper, premier lord de l'amirauté, en désaccord total avec la politique extérieure de M. N. Chamberlain.

NOUVELLE-ZÉLANDE. — *Wellington :* La Chambre vote la loi pour la sécurité sociale ; elle impose une contribution sur les dividendes des actionnaires et accorde une pension aux personnes ayant 60 ans.

Palestine. — *Ramallah :* Combat entre troupes anglaises et rebelles arabes ; 60 arabes sont tués.

Syrie. — *Antioche :* L'assemblée nationale approuve officiellement la consitution du nouvel Etat Hataï, ancien sandjak d'Alexandrette.

Tchécoslovaquie. — Les troupes du Reich commencent l'occupation de la première zone sudète entre Helfenberg et Finsterhaus.

— *Prague :* Le gouvernement accepte d'évacuer le territoire de Teschen que la Pologne occupera le 2 octobre.

Dimanche 2 octobre.

Autriche. — *Vienne :* La *Reichspost*, organe officiel des catholiques d'Autriche, cesse de paraître.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Message du roi à la nation la remerciant de son calme résolu durant les journées critiques de la fin septembre. — M. N. Chamberlain adresse à M. E. Daladier un message l'assurant de sa reconnaissance et prévoyant une coopération continue des deux peuples pour la consolidation de la paix européenne.

Hongrie. — *Budapest :* Le gouvernement demande à la Tchécoslovaquie la mise en vigueur immédiate du droit d'autodétermination pour les minorités hongroises.

Palestine. — *Tibériade :* Des rebelles attaquent le quartier juif (2-3 octobre) ; 59 morts.

Roumanie. — *Bucarest :* Mort du maréchal Alexandre Averesco, né à Ismaïl le 9. 3. 59, études à l'Acad. militaire de Turin, attaché militaire à Berlin, min. de la Guerre, 1907, chef d'état-major, 1911, commandant de la deuxième armée, 1916, gagna les batailles de Marsti et de Morasesti, 1917, président du Conseil, 9. 2. 18-14. 3. 18, min. de l'Intérieur, 1919, fondateur et chef du parti du peuple, 1920, premier ministre, 1920-21 et 1926-27, maréchal, 1931, ministre d'Etat, 10. 2. 38 ; funérailles nationales le 6 octobre.

Tchécoslovaquie. — L'armée allemande occupe la deuxième zone sudète entre Rumburg et Friedland, et les Polonais occupent Teschen. — Les Slovaques demandent un régime autonome.

Lundi 3 octobre.

France. — *Prieuré de Saint-Louans* (près de Chinon) : Mort du chanoine Raoul Morçay (cf. *D. C.*, t. 39, col. 1331).

Grande-Bretagne. — *Londres :* A la Chambre des Communes, M. N. Chamberlain justifie l'action de la Grande-Bretagne et les résultats obtenus dans la question tchécoslovaque. — Publication d'un second *Livre Blanc* contenant les documents relatifs à la Tchécoslovaquie.

Italie. — *Rome :* Premier Congrès internat. de criminologie, sous la présidence de M. Mariano d'Amelio ; rapports sur la criminalité chez les mineurs, la personnalité du délinquant, le rôle du juge dans la luttre contre la criminalité et sa préparation criminologique, l'organisation de la prophylaxie criminelle dans les divers pays, l'ethnologie et la criminologie, l'expérimentation des mesures de sécurité dans les différents pays ; clôture à Naples le 8 octobre. — Premier Congrès internat. des engrais chimiques (3-6 octobre) ; 46 Etats sont représentés : études sur les matières premières et la production des fertilisants, sur la technique de la fertilisation.

Japon. — *Tokio :* Le gouvernement décide de cesser toute collaboration avec les organisations techniques de la S. D. N.

Lituanie. — *Kaunas :* Démission de M. Joseph Tubelis, min. de l'Agriculture, et de M. Masiulis, min. de la Justice ; M. Stasinskis est nommé min. de la Justice et le président Mironas assure l'intérim du min. de l'Agriculture.

Tchécoslovaquie. — Les troupes allemandes occupent la troisième zone dans la corne Nord-Ouest de la Bohême.

Mardi 4 octobre.

France. — *Chambre :* Après un discours de M. E. Daladier, les accords de Munich sont approuvés par 535 voix contre 75 (dont 72 communistes) et 3 abstentions.

— *Paris :* Le Conseil des ministres décide l'envoi d'un ambassadeur à Rome.

Grande-Bretagne. — *Bristol :* Congrès les Eglises d'Angleterre.

Italie. — *Macerata :* XV[e] Semaine d'étude et d'organisation missionnaire (4-8 octobre), sur l'Afrique et les Missions catholiques.

— *Rome :* VIII[e] Congrès internat. « Volta » (4-11 octobre) ; 14 nations sont représentées ; étudie l'Afrique : les efforts de colonisation effectués jusqu'à présent, l'acclimatation des races européennes en Afrique tropicale, la propagation de la religion dans les populations indigènes, la politique sociale envers les indigènes, les possibilités de collaboration économique internat. pour la mise en valeur du continent noir et pour l'avenir de la civilisation européenne en Afrique.

Tchécoslovaquie. — Précédé d'importantes forces militaires M. A. Hitler fait son entrée à Karlsbad.

— *Prague :* Le général Sirovy remanie son Cabinet.

Yougoslavie. — *Belgrade :* II[e] Congrès internat. pour la protection de l'enfance.

Mercredi 5 octobre.

France. — *Chambre :* Après une séance de nuit, le projet de loi tendant à accorder, pour quarante jours, au gouvernement les pouvoirs pour réaliser le redressement immédiat de la situation économique et financière du pays est adopté par 331 voix contre 78, dont 73 communistes ; les socialistes se sont abtenus.

— *Sénat :* Les pleins pouvoirs sont accordés par 282 voix contre 2. — Clôture de la session parlementaire exceptionnelle.

Autriche. — *Vienne :* Ordonnance du min. de l'Intérieur abolissant l'organisation pour l'assistance religieuse aux malades des hôpitaux et n'autorisant les prêtres à visiter les malades que sur la demande formelle de ceux-ci.

Chine. — Les troupes japonaises occupent Ou-Taï-Chan, quartier général de l'armée chinoise dans le nord-est du Chansi.

Japon. — *Yubari :* Coup de grisou dans une mine ; 159 victimes.

Tchécoslovaquie. — *Prague :* Démission de M. Edouard Benès, président de la République.

— *Zilina :* Entente entre le parti national slovaque et le parti agrarien tchécoslovaque sur l'autonomie de la Slovaquie.

Jeudi 6 octobre.

Chine. — *Hankéou :* Décret instituant un contrôle sur l'agriculture, les mines et le commerce pour la durée de la présente « crise nationale ».

Grande-Bretagne. — *Londres :* La Chambre des Communes approuve, par 366 voix contre 144, l'action de M. N. Chamberlain pour la sauvegarde de la paix.

Italie. — *Rome :* Réunion du Grand Conseil fasciste (6-8 octobre) ; adopte de nouvelles mesures interdisant l'entrée des Juifs étrangers, éliminant les Juifs italiens des emplois publics et restreignant leur activité économique ; interdit le mariage des Italiens avec des éléments non aryens et le mariage des fonctionnaires d'Etat avec des étrangères ; la Chambre des députés sera remplacée en mars 1939 par une Chambre des faisceaux et des corporations ; approuve la politique extérieure du fascisme basée sur l'axe Rome-Berlin, consacrée par les accords de Munich et exaltée par M. Benito Mussolini, le créateur de la nouvelle puissance de l'Italie impériale ; salue les légionnaires qui reviennent de l'Espagne nationaliste ; affirme la nécessité de la bataille pour l'indépendance économique de la nation.

Palestine. — Une soixantaine d'Arabes sont tués au cours d'engagements avec les troupes anglaises dans les districts d'Acre et de Safed.

Tchécoslovaquie. — Les troupes allemandes occupent la 4[e] zone (région de Jaegerndorf, au nord de la Moravie et de la Haute-Silésie allemande).

— *Bratislava :* Création d'un gouvernement régional composé de 5 membres et institution d'une Diète slovaque ayant pouvoir législatif ; le D[r] abbé Joseph Tiszo est nommé ministre pour la Slovaquie.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (S[te] An[me]), 5, rue Bayard, Paris-8[e]. — *Le gérant :* L. Vincent.